

VERBATIM DE LA RÉUNION PUBLIQUE
Ver sur Mer
le 29 avril 2013, 20h à 23h, Salle Saint Exupéry

En tribune

Commission particulière du débat public:

Claude BRÉVAN, Présidente

Jean-Louis CHEREL, membre

Roger SILHOL, membre

Mireille LETEUR, membre

Maîtrise d'ouvrage

Bernard GUITTON, directeur du projet, EDF EN

David LEMARQUIS, chef de projet EDF EN

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime EDF EN

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur le Maire...

Philippe ONILLON, Maire de Ver sur Mer

Le parc éolien... Je vais employer un terme qui va peut-être choquer, mais je vais dire le parc éolien au large de Ver-sur-Mer parce qu'à l'origine, c'était le parc de Ver-sur-Mer. J'ai des écrits de 2008 où c'était Ver-sur-Mer. Cela a été débaptisé, Madame BRÉVAN pourra peut-être nous dire pourquoi.

Je vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous serez très loquaces, que vous aurez beaucoup de questions à poser. C'est un débat public. Toutes les personnes ici présentes sont là pour répondre à vos questions. Je souhaite qu'il y en ait le maximum, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Nous sommes là en toute convivialité et j'espère que tout va bien se passer.

Pour ma part, je suis très favorable au projet. En 2008, le 28 mai 2008, j'avais demandé à mon conseil municipal de prendre une délibération pour donner un accord préalable à l'installation du parc au large de Ver. Depuis 2008 j'ai suivi les événements, j'ai rencontré de nombreuses fois wpd en particulier, monsieur Brice COUSIN, j'ai eu d'autres réunions en préfecture, donc c'est un sujet que je connais bien et je vous demande effectivement de beaucoup participer ce soir. Merci.

Je passe la parole à Madame Claude BRÉVAN qui est la présidente du débat public et qui va vous expliquer le programme de la soirée.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup. Je voudrais savoir avant de commencer, combien de personnes n'ont assisté à aucune réunion ? Il y en a quand même quelques-unes... alors les autres vont m'excuser de répéter inlassablement le même petit discours d'entrée.

Je vais vous expliquer ce qu'est le débat public. Le débat public, c'est quelque chose qui intervient avant que les décisions ne soient prises, avant les procédures tout à fait encadrées d'enquête publique notamment. C'est destiné à recueillir le maximum d'opinions, d'avis, de contributions sur le projet. C'est ce que vient de vous expliquer monsieur le Maire. C'est dire que c'est le moment de dire quelque chose. Si vous avez des questions, si vous avez des interrogations et si vous avez le sentiment qu'il y a des choses qui sont encore trop floues, il faut le dire, et si vous avez des avis positifs ou si vous avez des oppositions, c'est aussi le moment de le dire. Avec quelques principes. Le premier principe c'est celui de la transparence, c'est-à-dire que tout ce que vous direz est enregistré. Il y a des enregistrements qui donnent lieu à des verbatim qui sont accessibles à tout le monde, c'est pour ça aussi qu'on vous demande de vous nommer. C'est la première chose. Tout est public, tout ce que vous écrivez est mis sur le site et tout est tout à fait transparent pour tout le monde.

Le deuxième principe, c'est celui de l'équivalence du droit à la parole, c'est-à-dire que tout le monde a le même droit à la parole, que ce soit un simple particulier, un représentant d'association, un élu et même comme on dit un grand élu, tout le monde a le droit de s'exprimer. C'est vraiment de la démocratie participative et il ne faut pas hésiter à prendre la parole même si vous vous sentez un peu intimidés. Si vous n'osez pas trop le faire, il y a des petits papiers sur lesquels vous pouvez poser vos questions et nous les reformulerons de manière à pouvoir apporter une réponse.

Le troisième principe, c'est celui de l'argumentation, c'est-à-dire que quand vous prenez une position il faut expliquer pourquoi, c'est ça qui permet le débat. Si simplement c'est un avis « je suis pour ou je suis contre », ce n'est pas inintéressant, mais ça ne débouche pas sur un débat, donc il faut argumenter vos propos. Ce sont les trois principes. À la fin de ce débat qui se terminera en juillet. Alors pourquoi juillet ? Parce que la question nous est posée. Parce que nous avons voulu que des résidences secondaires, des personnes qui viennent en vacances puissent participer à des séances, puisque c'est aussi un site qu'ils ont l'habitude de fréquenter, donc la dernière séance aura lieu le 18 juillet. Cette réunion-là aujourd'hui d'ailleurs, la date a été choisie aussi pendant une période de vacances, de manière à permettre aux mêmes personnes de pouvoir y participer.

Avant de passer la parole au maître d'ouvrage qui va vous présenter le projet, je voudrais faire un petit point d'étape sur ce débat. On est à la cinquième réunion. Il y a eu une participation assez soutenue, quelquefois très importante. Il y a environ 700 personnes qui ont participé aux quatre premières réunions, bien sûr dans ces 700 personnes, il y a quelquefois plusieurs fois les mêmes parce qu'il y a des fidèles. Alors on commence à connaître des visages dans l'assemblée. Ça montre que les gens sont particulièrement intéressés puisqu'il y a des réunions qui sont thématiques où on aborde des sujets différents à chaque fois, on approfondit, aujourd'hui c'est une réunion à caractère plus général. C'est aussi, il y a aussi eu une présence importante d'élus, ce qui est important, qui n'est pas toujours le cas dans les débats publics. C'est un débat qui intéresse manifestement les médias puisqu'il y a eu à peu près 140 retombées dans les médias, presse et média télévisé. Il y a à peu près la moitié des retombées qui sont des supports locaux, mais il y en a aussi sur des supports spécialisés et au jour d'aujourd'hui il y a eu deux journaux étrangers qui se sont exprimés sur ce champ éolien, ce sont des journaux britanniques. Et là, il y a eu aujourd'hui des interviews de la BBC et du Times, je pense que ça donnera également lieu à des productions de papier ou de retransmission. C'est un débat qui intéresse.

Caractéristique de ce débat : c'est un débat de haut niveau, c'est un débat qui d'emblée a posé le problème à un niveau tout à fait élevé et beaucoup de questions posées sur la politique énergétique. Il y a eu beaucoup de questions très précises posées qui montrent que les participants à ces débats se sont déjà pour beaucoup renseignés sur la question, ont déjà une connaissance du sujet. C'est souvent un débat assez technique, alors

quelquefois, ça passe un peu au-dessus de la tête, de la mienne en particulier, parce qu'il y a beaucoup d'ingénieurs qui posent des questions très très pointues, mais le maître d'ouvrage est là pour y répondre. Il y a évidemment d'autres enjeux : les questions sur la pêche bien évidemment, même s'il y a eu une réunion spécifique sur cette question de la pêche et des usages de la mer. Les questions de la pêche sont évidemment récurrentes puisque c'est une des grosses préoccupations pour l'avenir, de savoir si la pêche sera autorisée dans le champ d'éoliennes et sous quelles conditions.

Paradoxalement, pendant les réunions publiques, il y a eu assez peu de questions sur la visibilité de ce parc, autrement dit sur l'impact que ça avait sur le paysage. Il y en a eu beaucoup plus par écrit, il y en a eu peu qui ont été posées pendant les séances. Et je vous le signale, mais vous l'avez peut-être vu tous en entrant qu'à partir d'aujourd'hui, c'est le premier jour, le maître d'ouvrage a installé une borne à l'entrée qui permet de visualiser très bien ce que seront ces éoliennes vues d'un certain nombre de points de la côte. Pourquoi sur cette borne ? D'abord parce que les photomontages qui avaient été faits ne donnent pas grand-chose, on est vraiment obligé de s'approcher de très près pour visualiser, d'une part. Et d'autre part quand elles sont projetées sur un grand écran, je crois que ça s'appelle la pixellisation, fait qu'on ne les voit pas, et que donc ça peut apparaître comme un peu malhonnête parce que ça donne une image qui n'est pas l'image réelle de fait. Vous avez vu, si vous avez regardé sur les écrans, elles se verront, que vous les trouviez belles ou pas, si elles se font, elles se verront.

Dans les questions qui ont été posées, il y a des questions qui sont adressées directement à la Commission, alors je vais vous y répondre, comme ça vous saurez.

D'abord quelle est la réalité de notre indépendance ? Nous sommes complètement indépendants, nous sommes une émanation de la Commission nationale du débat public qui est une autorité administrative indépendante, nous ne dépendons pas du maître d'ouvrage, nous ne dépendons pas du gouvernement, nous sommes totalement indépendants. Nous ne donnons pas d'avis, nous sommes chargés de favoriser l'expression et de retranscrire cette expression dans un rapport à la fin du débat.

Comment sont désignés ses membres ? Moi-même, qui préside ce débat, j'ai été désignée directement par la Commission nationale et j'ai choisi les membres qui sont là - il en manque un parce que c'est aussi les vacances pour les Parisiens - et ils ont été choisis en fonction de leur expérience, de la diversité de leur parcours de manière à avoir quelque chose d'assez intéressant. On nous a demandé si nous étions indemnisés. Oui, nous sommes indemnisés, mais rassurez-vous, nous ne faisons pas ça pour de l'argent parce que nous sommes rémunérés très en dessous du tarif du SMIC horaire, donc rassurez-vous ça n'est pas l'appât du gain qui nous amène à présider ces débats.

On m'a posé aussi la question de savoir comment on pouvait attester de la sincérité des images de synthèse qui sont produites là-bas ? Eh bien écoutez, nous avons été extrêmement exigeants avec le maître d'ouvrage jusqu'à véritablement le harceler pour avoir des images tout à fait lisibles. J'ai tout lieu de croire qu'elles sont sincères. Je ne peux pas vous l'affirmer à titre personnel, mais je sais qu'à la réunion qui aura lieu à Arromanches, il y aura des experts qui viendront vous expliquer la méthode avec laquelle elles ont été fabriquées et il y aura un expert qui donnera un avis sur la sincérité de ces images, je pense qu'elles le sont.

Une autre question est de dire à quoi va servir le débat, puisque tout semble arrêté, y compris les marchés qui seraient signés. C'est un point très délicat de ce débat parce que c'est quelque chose d'assez particulier, c'est une procédure qui est différente, par exemple, de celle des voies ferrées ou des autoroutes, puisqu'il y a un premier acte qui est une autorisation d'exploiter. C'est un peu ambigu, ça relève du code minier ou du code de l'énergie, mais ça veut simplement dire que nous sommes autorisés à aller plus loin en fait, à continuer à travailler. C'est un sujet trop technique pour pouvoir lancer un sujet comme ça en l'air sans donner des précisions sur le choix d'un site parce que pour les choix des sites, il n'y a pas une liberté totale pour choisir les lieux où on va implanter des champs d'éoliennes. Mais bien évidemment la décision finale : D'abord à l'issue de ce débat, le maître d'ouvrage dit s'il continue ou s'il ne continue pas, en fonction à la fois de ce qui est sorti de ce débat, mais aussi d'études techniques complémentaires qu'il est en train de faire, des études qui vérifient la faisabilité tout à fait technique du projet. Ensuite, il y a une enquête publique, une enquête publique sur l'environnement, une enquête publique Loi sur l'eau et puis derrière il y a une autorisation d'occuper le domaine public maritime. Tout ça c'est extrêmement progressif comme processus, et on n'est pas encore tout à fait au bout, donc dire que tout est arrêté, c'est faux. La seule chose qui semble arrêtée pour le moment c'est le choix, par le maître d'ouvrage, de l'industriel qui fabriquerait les éoliennes puisqu'il y a un accord avec Alstom. Évidemment si ça ne se faisait pas, je pense que cet accord deviendrait caduc. Donc ça n'est pas vrai, ça n'est pas complètement arrêté. Il y a quatre champs d'éoliennes qui sont en débat actuellement. Trois sont conduits par le maître d'ouvrage de celui de Courseulles, il y en aura peut-être quatre qui seront autorisés, il y en aura peut-être trois, il y en aura peut-être deux. Aujourd'hui personne n'est capable de le dire. Donc ce débat n'est pas inutile, il n'est pas simplement destiné à vous informer, il est aussi destiné à ce que vous vous exprimiez et éventuellement à ce que vous fassiez des suggestions quant à sa modification ou à des compensations possibles qui pourraient être mises en œuvre.

Les questions, j'en ai un petit peu parlé. Les questions qui ont été posées, elles portent sur la politique énergétique. Une question qui revient d'une manière assez récurrente, c'est : quelles sont les énergies de remplacement quand les éoliennes ne fonctionnent pas ? Puisqu'elles ne fonctionnent pas quand il n'y a pas assez de vent, mais qu'elles ne fonctionnent pas non plus quand il y en

a trop, si j'ai bien compris. Combien faudrait-il d'éoliennes pour remplacer une centrale nucléaire ? Quel est le coût de l'électricité qui est produite par les éoliennes en mer par rapport aux autres sources d'énergie ? Et autre question très prosaïque, mais intéressée : y aura-t-il un tarif préférentiel pour les habitants du Calvados ? Voilà, c'est essentiellement ces familles de questions qui ont été posées.

Bien sûr je l'ai dit, des questions sur la navigation dans le parc ou à proximité : est-ce que ce sera possible ? À quelle distance pourra-t-on s'approcher des éoliennes ? Alors ça, c'est une question qui est délicate, que vous ne manquerez pas de poser et sur laquelle je crois que le maître d'ouvrage sera obligé de vous dire qu'il ne sait pas répondre pour le moment, puisqu'il y a encore des concertations longues à faire et que c'est le préfet maritime qui dira dans quelle mesure on peut s'approcher des éoliennes ou naviguer à l'intérieur du parc. Pour le moment les décisions ne sont pas arrêtées. La pêche sera-t-elle possible et sous quelles conditions ? On a cru comprendre qu'elle ne serait pas totalement exclue jusqu'à maintenant, mais là aussi ce n'est pas définitif. Il y a eu des questions sur la plongée, la navigation de plaisance bien évidemment.

Sur la visibilité, j'ai dit que ça avait été très peu abordé en séance, beaucoup abordé sur les questions qui ont été posées par écrit sur le site et c'est manifestement le point le plus critiqué pour le projet. Les questions, c'est : est-ce que ce projet est compatible avec un site très emblématique de notre histoire ? Site qu'on partage avec les Britanniques, les Canadiens et les Américains, et on voit bien, d'après les interviews qui ont précédé cette séance, que c'est un point de grande sensibilité qui sera particulièrement évoqué à Arronanches le 12 juin. Question de l'éloignement des éoliennes : pourquoi sont-elles à 10 km alors que celles de Saint-Brieuc sont à 30 ? En fait elles ne sont pas à 30, mais elles sont à 17, il paraît, mais enfin elles sont plus éloignées que celles de Courseulles. Quel serait le coût d'un l'éloignement du parc qui ferait qu'on ne les verrait pas du tout ? Etc., etc. Il y a comme ça beaucoup de questions qui sont posées et qui ne sont assez étrangement pas posées oralement, mais par écrit. Il y a assez peu de questions sur l'environnement ce qui est un peu paradoxal. Les questions portent essentiellement sur le bruit et sur les vibrations pendant la phase chantier et pendant la phase de fonctionnement, et puis sur l'impact sur les oiseaux marins, sur les mammifères marins, sur la ressource halieutique, mais ce n'est pas le coeur du sujet. Un point important, c'est celui des retombées économiques et fiscales. Il faut dire que le projet industriel était un des critères de choix des candidats à ce projet puisque ça comptait autant que le coût de l'énergie produite. La question des emplois, la question de la création d'une filière industrielle est évidemment essentielle : est-ce que ces éoliennes seront fabriquées en France ? Est-ce qu'elles seront achetées à l'étranger ? Qu'est-ce qu'il faudra comme qualification pour pouvoir prétendre à un emploi ? Et puis quelque chose aussi de très concret : quel sera le montant de la taxe qui sera perçue par les communes et les communes en auront-elles le libre usage ?

Vous voyez Monsieur le Maire que vos administrés s'intéressent à la marche de votre commune.

Et puis il y a des questions très techniques sur les fondations monopieux, la durée de vie des éoliennes, la signalisation. Et puis quelques questions sur les aménagements de ports, à la fois sur Port-en-Bessin et sur Ouistreham. Il y a enfin une question que je trouve intéressante, à laquelle il n'est probablement pas facile de répondre et qui est une question sur la gouvernance. Pas mal de personnes considèrent que dans la mesure où ça va se trouver directement en face de leur commune ou ça va les concerner d'une manière quotidienne, ils vont les voir, ce serait bien qu'il y ait un dispositif qui permette d'associer les élus locaux, les associations, les représentants des habitants en quelque sorte, à la gestion du parc et à ce qui figure d'une manière ou d'une autre dans les instances de direction d'administration du consortium qui va le construire. Voilà où on en est à peu près des questions. On va vous présenter le projet, peut-être vous en aurez bien sûr de nouvelles. Vous pouvez toujours lire toutes les réponses, parce qu'elles sont toutes sur le site, il y a eu pas mal de questions, il y en a eu 150 à peu près, 160 à peu près de cet ordre-là, qui ont été posées sur le site. Le maître d'ouvrage y répond. Il reste encore quelques réponses à faire, mais ça apporte énormément d'éléments.

Avant de passer la parole au maître d'ouvrage, je vais faire un appel. Il y a une réunion importante qui est une réunion dite d'audition publique qui a lieu à Bernières à la fin du mois de mai. C'est une réunion au cours de laquelle chacun peut venir présenter une contribution construite, c'est-à-dire pas simplement avoir le doigt pour faire une remarque sur un point ponctuel, mais avoir quelque chose de vraiment un peu plus global, ou en tout cas un peu plus large qu'un simple aspect thématique. Tout le monde peut y participer. Vous vous faites connaître auprès du Secrétaire général de la Commission et on vous inscrira. Par ailleurs, il y a quelque chose qui est intéressant, c'est d'abord que vous puissiez faire des contributions écrites, là aussi des contributions un peu globales sur ce que vous pensez du projet et les adresser. Et certaines de ces contributions peuvent donner lieu à ce qu'on appelle des cahiers d'acteurs qui sont des « 4 pages », qui sont édités par la commission, avec un format qui est un peu contraint parce qu'il y a aussi une équivalence entre les différents cahiers d'acteurs. Mais là aussi si vous souhaitez en rédiger, faites-le, faites le savoir à la Secrétaire générale qui est là au premier rang ou à la Secrétaire générale adjointe qui est là-bas au bout, et bien évidemment elles vous indiqueront le format dans lequel vous devez travailler.

La réunion va pouvoir s'engager. On va la faire en deux temps. On voudrait qu'il y ait un grand temps qui soit consacré aux questions, quitte à revenir sur des exposés. Il va y avoir un premier exposé qui va expliquer un peu comment est né ce projet, quelle est la nature de la structure qui le porte et ce que ça apporte au plan général, et puis il y aura un temps pour les questions, et une deuxième partie qui portera sur la présentation plus

particulièrement détaillée du projet. Si vous avez des questions sur cette présentation générale, je suis à votre disposition, sinon je donne la parole à Monsieur GUITTON.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames, bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Messieurs. Je suis Bernard GUITTON, le directeur du projet pour le compte d'EDF Énergies Nouvelles. Je vais vous présenter dans un premier temps l'origine du projet, dans quel contexte énergétique ce projet s'inscrit et puis ce qui a été un petit peu la genèse pour élaborer ce parc éolien au large de Courseulles et de Ver bien évidemment. Et puis ensuite, à la fin de cette présentation, il y aura des questions comme vient de l'annoncer madame BRÉVAN. Et puis ensuite deuxième partie qui sera présentée par Jean-Philippe PAGOT sur les sujets environnements et David LEMARQUIS sur le détail et tous les séquençements et la constitution du projet.

D'abord qui sommes-nous ? Quels sont les membres du consortium ?

EDF Énergies Nouvelles qui est un leader dans le domaine des énergies renouvelables et qui est une filiale à 100 % d'EDF. Ensuite, Dong Energy qui est une société danoise contrôlée à 80 % par l'État danois et qui est aujourd'hui le plus grand exploitant dans le monde de parcs éoliens en mer, puisque Dong Energy exploite actuellement plus de 1000 MW de parcs éoliens en mer. Enfin wpd qui est l'acteur historique du projet, qui est présent sur la zone et sur la région depuis 2007. Enfin, nous avons un partenaire exclusif pour la fourniture des éoliennes c'est le groupe Alstom qui a pris opportunité de l'ensemble de ces projets pour développer une machine spécifique pour l'éolien en mer.

Dans quel contexte énergétique s'inscrit ce projet ?

Aujourd'hui, nous avons des grands défis énergétiques et climatiques à relever. Premièrement, c'est réduire notre dépendance aux énergies fossiles, car 80 % de la production énergétique mondiale repose aujourd'hui sur des énergies fossiles qui sont le pétrole, le gaz et le charbon. Ensuite, on estime que la demande en énergie devrait progresser de façon très significative entre 2010 et 2035, et augmenter de l'ordre du tiers. Enfin, on a en France une balance commerciale qui est déficitaire et dont le déficit représente en 2012, grosso modo, le montant de nos importations d'énergie.

Également autre point, c'est répondre au défi du changement climatique. Pour ça, trois objectifs ont été fixés : d'une part, réduire de 20 % l'émission des gaz à effet de serre, deuxièmement améliorer l'efficacité énergétique de 20% et enfin avoir en 2020, 23 % de la consommation totale d'énergie qui soit d'origine renouvelable. Et puis on constate malgré tout que malgré l'optimisation et l'amélioration des équipements électriques que l'on utilise, notre consommation d'électricité continue d'augmenter et on constate qu'elle a augmenté de 50 % en 20 ans.

En face de cette problématique en Europe, une technologie s'est développée pour développer en grande quantité de l'énergie de façon renouvelable, ça a été le lancement de l'éolien en mer. Le premier parc a été construit par Dong en 1991 avec des développements assez lents et puis en 2007, il y avait 1000 MW installés pour avoir 5000 MW à la fin de l'année 2012. C'est un marché qui pour le moment est essentiellement européen avec un potentiel qui est très élevé puisqu'on estime à 150 000 MW à l'horizon 2030, avec en particulier des objectifs de 33 000 MW pour le Royaume-Uni et 25 000 pour l'Allemagne, ce qui représente des quantités d'éoliennes tout à fait significatives.

Pour atteindre les 23 % d'énergies renouvelables en France, l'État a décliné ces objectifs pour l'éolien en disant qu'à l'horizon 2020, on devait viser 25 000 MW d'éolien installés en France, et sur ces 25 000 MW, 6000 seraient dédiés à l'éolien en mer, ce qui représente à peu près entre 1000 et 1200 éoliennes. Avoir 25 000 MW installés, c'est être capable de générer à peu près 10 % de la capacité de la consommation d'électricité en France. L'éolien en mer quant à lui représenterait à peu près 3,5 % de la consommation d'électricité française. Et pour atteindre ces résultats, l'État a décidé de procéder par appel d'offres, appel d'offres à vocation industrielle.

Quels étaient les principes de l'appel d'offres lancé par l'État ?

Cet appel d'offres reposait sur trois principes : tout d'abord, contribuer aux objectifs bien évidemment de développement et de production d'électricité par des voies renouvelables, également point très important qui était de développer une filière industrielle française et puis enfin, prendre en compte l'environnement et les usages du domaine maritime. Cet appel d'offres a été évalué. En face de ces critères, l'État avait établi des critères d'évaluation : la prise en compte des activités existantes et environnementales comptait pour 20 %, le prix pour 40 % et la création d'une filière industrielle également pour 40%.

Une fois qu'on a dit ça, l'État a dû définir des zones puisque cet appel d'offres comportait cinq zones : une zone au Tréport, une zone large de Fécamp, la zone au large de Courseulles et de Ver et puis une zone au large de Saint-Brieuc et une au large de Saint-Nazaire. Et ces zones se sont dégagées suite à une concertation sur l'ensemble des façades maritimes qui avait été menée sous l'égide du préfet et en particulier en collaboration entre le préfet de région et le préfet maritime pour le préfet Manche-Mer du Nord. L'appel d'offres a été lancé au mois de juillet 2011, lancement de l'appel d'offres de l'État sur ces cinq zones avec comme objectif de favoriser la construction de 3000 MW d'éolien en mer. Finalement suite à l'appel d'offres, seulement quatre zones ont été attribuées puisque la zone du Tréport a été déclarée infructueuse et sur les quatre zones attribuées, la puissance théorique installée serait de l'ordre de 2000 MW.

Maintenant, ce que je vous propose, c'est de vous donner quelques explications pour voir comment est né le site au large de Ver et de

Courseulles, considérant toute la prise en compte des usages de la mer et puis des différentes contraintes qui pouvaient exister en baie de Seine.

Tout d'abord, pour définir un site éolien en mer, il y a bien évidemment des critères techniques, il faut qu'il y ait du vent, et puis on cherchait aussi à avoir une profondeur d'eau pas trop importante et idéalement une profondeur d'eau inférieure à 30 m. Il y avait également le sujet du respect des usages que ce soit sur les zones de pêche ou les chenaux dédiés au trafic maritime, que ce soit le trafic d'entrée de port, trafic marchand, trafic ferry, etc., et puis bien sûr des enjeux environnementaux liés aux distances d'implantation du parc par rapport à la côte et à l'impact sur les paysages.

Pour ce faire nous avons engagé dès 2007 un travail pour faire émerger un projet en baie de Seine qui s'est traduit par de nombreuses rencontres avec les élus, avec les associations, les services de l'État, les administrations. Et puis grâce à ce travail, on avait pu identifier des enjeux, les enjeux spécifiques à la baie de Seine que ce soit pour la pêche, le tourisme, le patrimoine historique et paysager et le trafic maritime.

Le résultat de ces réunions avec les acteurs locaux, ça a permis d'élaborer cette carte un peu schématique où on représente les contraintes de la baie de Seine, c'est-à-dire on voit autour de la bouée de Cussy, la surface ronde, c'est vraiment la zone principale de pêche à la coquille Saint-Jacques, évidemment les pêcheurs nous ont demandé d'éviter. Une autre zone qui est oblique, qui est la zone du creux et du profond et qui est une autre zone de chalutage intense. Et puis issue de Ouistreham, deux lignes brunes qui sont les zones de passage des ferries et du trafic maritime. Idem pour l'entrée au port du Havre. En vert, des zones Natura 2000. Et puis le long de la côte, une zone de moins de 10 km dans laquelle on nous avait demandé de ne pas s'installer. Reste une zone en bleu qui est cette zone-là, et qui était la zone où on pouvait implanter de façon la moins contraignante possible un parc éolien en mer.

Lorsque l'appel d'offres est sorti, l'État a retenu une zone qui est cette zone hachurée schématisée et qui s'inscrit dans le périmètre que je vous ai montré qui faisait 77 km² et dans laquelle on nous demandait d'installer suffisamment d'éoliennes pour être capable de générer une puissance entre 420 et 500 MW, ce qui correspondait grosso modo entre 70 et 100 éoliennes.

À réception du cahier des charges, nous avons pris en compte tout ce que nous avons pu retenir des concertations que nous avons faites en amont. Premièrement, une contrainte liée à la mémoire qui était de limiter l'emprise sur l'horizon et notamment depuis le site classé d'Arromanches ; ensuite, prendre en compte les usages de la mer et de la pêche donc se maintenir à 5 miles nautiques de la bouée de Cussy qui est le centre du gisement de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine ; se maintenir au sud de l'épave dite de la Carcasse pour favoriser au nord de cette épave le trafic des bateaux de pêche et puis également zones de pêche ; enfin privilégier un alignement des éoliennes et des câbles électriques dans le sens des courants

incliné à 100° puisque l'idée était de concevoir un parc qui puisse autant que faire se peut permettre et préserver les chances de pouvoir pêcher dans son intérieur ; et puis réduire la surface du parc pour limiter son emprise sur le domaine maritime à 50 km², ce qui représentait à peu près 35 % de réduction par rapport à la surface de la zone qui était mise à disposition dans le cadre de l'appel d'offres.

La prise en compte de ces critères nous a amenés à la conception du parc qui est représenté ici. On voit la zone qui avait été mise à disposition dans le cadre de l'appel d'offres. Cette zone représentée ici en bleu marine, la zone que nous utilisons, zone réduite de 50 km² où on a sept rangs d'éoliennes, 75 éoliennes qui sont à peu près toutes séparées d'environ 1 km entre elles, situées à plus de 10 km des côtes et représentant une surface de 50 km². On voit ici la partie de la zone mise à disposition par l'État que nous n'avons pas utilisée, et puis nous respectons également les distances de 5 miles nautiques de la bouée de Cussy. Voilà ce qui ressort de ce travail, la prise en compte des contraintes de l'appel d'offres, alors la puissance installée est de 450 MW, elle se situe bien entre la borne inférieure de 420 et celle de 500 que l'État nous demandait. Et nous avons ainsi pu présenter un parc qui était plus compact et plus concentré qui limitait l'emprise sur l'horizon.

En résumé de cette première partie, un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale visant à développer la production d'électricité au moyen d'énergie renouvelable et puis une localisation et une configuration qui est le fruit de plusieurs années de travail, de relations avec les usagers de la mer, avec les élus, les administrations pour essayer de faire en sorte que ce parc soit le plus acceptable possible.

Voilà la fin de cette première partie de présentation.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci, Monsieur GUITTON. Y a-t-il des questions sur cette première partie ? Qui se lance ?

Etienne VERRIER

Je suis Monsieur VERRIER, je suis un plaisancier et je vais à la pêche sur les épaves. J'aurais voulu savoir le nombre d'épaves sur lesquels on ne pourra plus aller. Est-ce qu'on pourra aller sur le Samlong, est-ce qu'on pourra aller sur le Norfolk, par exemple ? Ce sont des épaves qui sont... le Samlong est à 5 miles nautiques de Courseulles.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

À ma connaissance le Samlong n'est pas dans l'emprise du parc, donc la pêche sur cette épave ne sera pas affectée. Effectivement la seule épave qui est dans l'emprise du parc c'est le Norfolk. Aujourd'hui il est difficile pour nous, maître d'ouvrage, de vous donner un engagement sur ce qu'on pourra faire ou pas faire au sein du parc puisque nous devons faire des propositions

au préfet maritime d'ici le mois d'octobre prochain et c'est ensuite le préfet maritime qui décidera et qui définira l'ensemble des activités qui pourront être exercées à l'intérieur du parc. À l'instant où je vous parle, je peux difficilement vous donner un engagement sur la possibilité de pêcher sur cette épave aujourd'hui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Monsieur.

Daniel LEROY

Bonjour. Daniel Leroy de Ver-Sur-Mer. Moi j'habite dans le bas de Ver-sur-Mer le long du ruisseau de la Provence. Depuis qu'on a la télévision par TNT, quand il y a de la brume la TNT ça marche plus ou moins bien, quand il fait trop chaud ça marche plus ou moins bien. Alors comme nous on reçoit la télévision depuis Le Havre dans le bas de Ver, est-ce qu'avec le champ d'éolien qui va être situé entre Ver et Le Havre, ça va encore venir perturber en plus les émissions, les ondes de télévision ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur LEMARQUIS ou Monsieur PAGOT, vous pouvez répondre à ça ?

C'est une question nouvelle celle-là, on ne l'a jamais entendu, merci Monsieur.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Bonjour à tous. David LEMARQUIS, Chef de projet pour EDF Énergies Nouvelles pour ce projet. Je ne sais pas si on pourrait reprojeter la dernière carte que Bernard GUITTON présentait sur la position des éoliennes Le Havre et Ver-sur-Mer. L'impact de la diffusion depuis Le Havre sur la commune de Ver, si vous tracez une ligne droite tout simplement, on est bien en dehors du faisceau de distribution donc je peux vous garantir que l'impact sera tout à fait nul.

Claude BREVAN, présidente de la CPDP

Il vous le garantit. Vous pourrez aller protester si ce n'est pas le cas.

Daniel LEROY

(inaudible)... est-ce que cela ne va pas avoir des incidences puisque chez nous... *(inaudible)*

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est assez loin quand même. Vous pouvez montrer sur le site ce que fait une ligne droite entre Le Havre et puis Ver parce que ça passe quand même à plusieurs miles de la ... ?

Profitez-en peut-être pour parler des perturbations que ça peut provoquer en termes...

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Pour ce qui concerne la télédiffusion, sur l'éolien terrestre, les cas problématiques au niveau réception de la télé quand il y a une centrale éolienne à proximité des habitations, c'est quand le relais est derrière le parc. Il n'y a jamais eu de cas signalés de problèmes quand le relais peut donner un écho sur le parc. On peut imaginer qu'il peut y avoir peut-être des questions à se poser, toujours est-il qu'en France il commence à y avoir beaucoup d'éoliennes sur le terrain, à chaque fois qu'il y a eu des réglages de relais ou des réglages au niveau de la réception télé à faire chez les habitants, c'était toujours parce que le relais était derrière le parc, par certaines conditions. L'impact n'est pas certain même si le relais est derrière, ça reste un peu compliqué ensuite à modéliser. La ligne droite entre Le Havre et Ver-sur-Mer, on n'est pas loin d'avoir 8 km entre le faisceau qui vient pour la télé et puis la première éolienne. C'est une distance tout à fait significative vis-à-vis des impacts que l'on peut en attendre et encore une fois vis-à-vis du retour d'expérience que l'on a là très bien maintenant sur les parcs terrestres, on sait qu'il n'y a pas du tout d'impact dessus.

Daniel LEMARCHAND

Messieurs Dames, bonjour. Je voulais poser une question à...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur. S'il vous plait, nommez-vous.

Daniel LEMARCHAND

Monsieur LEMARCHAND, pêcheur plaisancier et chasseur de gibier d'eau. J'avais posé une question à Bayeux et vous venez de répondre, c'était au sujet : aura-t-on le droit de pêche ou pas ? Aujourd'hui, j'ai assisté à toutes les réunions, ça fait cinq réunions, je ne sais toujours pas et je suis surpris, si on aura le droit de pêche ou pas ? Puisque vous avez comme partenaire la société Dong qui, ce n'est pas la première fois qu'elle fait un champ d'éoliens, alors ce que j'aimerais savoir et eux le savent, aura-t-on le droit ou pas de pêche ? Parce qu'on nous mène en bateau, on nous dit : « oui vous le saurez dans quelque temps ». Mais ce n'est pas demain. On vous pose une question : c'est oui, c'est non. Si c'est non, c'est bien pour moi, si c'est non, il y a peut-être quelque chose à faire avec les plaisanciers, faire des récifs pour les poissons à l'intérieur de ce site. Mais ce qu'on aimerait bien avoir, c'est la réponse : oui ou non ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

La réponse, le fait d'être autorisé ou non d'aller pêcher, ça a été évoqué en particulier par la préfecture maritime lors de la dernière réunion et là il s'agit d'une problématique liée à la sécurité maritime et tous les éléments aujourd'hui ne sont pas disponibles, donc je ne peux pas vous donner...

Intervention dans la salle hors micro

Ce n'est pas la première fois qu'il y a un champ d'éolien. (*inaudible*)

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Vous avez une slide qui s'affiche aujourd'hui avec des éléments de retour d'expérience qui vous sont présentés. Chaque cas est différent même à l'intérieur des pays. On a par exemple sur le site au Danemark qui est le premier site d'éoliennes en mer, des arts dormants et des arts traînants qui sont interdits. Tout est interdit. C'est au Danemark. De la même manière au Royaume-Uni, vous avez un certain nombre de situations de pêche professionnelle qui sont interdites aussi. Mais vous avez encore la même chose au Royaume-Uni où il y a des zones qui sont autorisées à la pêche pour certaines pratiques. Pour votre cas plus particulier sur la pêche plaisance, je crois que c'est votre cas, encore une fois, et je crois qu'on sera obligé de maintenir cette réponse encore quelque temps, ce sera lié à des problématiques de sécurité maritime. Aujourd'hui aucune opposition de la part du maître d'ouvrage n'est faite dans le sens d'une interdiction de ces usages-là, mais que encore une fois et ça a été répété par l'équipe de la préfecture maritime l'autre jour, mais bien avant encore par le préfet maritime lui-même, il ne décidera, il ne donnera un arrêté préfectoral de la préfecture maritime que lorsqu'il aura tous les éléments en main pour pouvoir en juger et en particulier les études qui sont en cours liées à la sécurité maritime, mais je ne peux pas vous donner d'autres réponses. Il n'y aura pas de oui définitif à partir de maintenant dans la mesure où la décision n'appartient pas au maître d'ouvrage. On doit faire des propositions, c'est ce qui a été évoqué. On essaiera de les rendre d'ici à la fin de l'année qui est la fin de période de lever des risques, que les études continueront à être menées au titre de la sécurité maritime, on a reçu des résultats ce matin qui sont encourageants sur la manière dont on va pouvoir analyser ces éléments-là, et que cette réponse sera donnée par les autorités maritimes elles-mêmes.

Daniel LEMARCHAND

Si c'est non Monsieur, c'est bien.

Si on n'a pas le droit de pêcher, on n'ira pas contre la loi, mais à ce moment-là pourquoi pas faire d'études pour faire comme ils ont fait sur le littoral français à des endroits où on installe des récifs artificiels ? Que ça serve au moins quelque chose.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je vous remercie de poser cette question vu que j'ai installé ces récifs artificiels, il y a quelques années et que j'en ai fait l'étude, et les bénéfices liés à la ressource halieutique sont en cours d'études encore : il y a Fécamp qui est en phase de test sur les récifs artificiels, il y a eu Le Croisic, il y a eu l'île d'Yeu. Tous ces projets de récifs artificiels, qu'on connaît bien dans d'autres pays, ça fait deux trois siècles que les Japonais en font, constituent des éléments dédiés à la pêche professionnelle pour la ressource. On essaie de cibler les récifs artificiels pour une ressource donnée. Il y a des pêcheurs qui préfèrent ne pas avoir tel type de poissons sur leur zone parce que ça peut être une concurrence sur certains types de pêche. Et c'est vraiment un sujet qu'on étudie avec les partenaires sur le littoral, dont les pêcheurs, les

collectivités. Et cette proposition sera faite. Il faut qu'elle ait l'aval à la fois des autorités puisque ce sont des projets qui sont soumis à autorisation et qu'elle ait un bénéfice pour ceux qui vont en avoir besoin, c'est-à-dire plutôt les pêcheurs et potentiellement les pêcheurs plaisanciers. Mais voilà ça fait partie des éléments vraiment qu'on étudie d'un point de vue purement environnemental. Le bénéfice il est bon, il est mauvais. Moi je suis scientifique, biologiste marin, je ne veux pas en juger, ce que je veux dire c'est qu'on pourra apporter ce type de projet, porter ce type de projet avec l'ensemble des personnes concernées.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Moi je voudrais revenir sur ce point parce que cette certaine impatience, il faut le dire, du monde de la pêche pour savoir si on aura le droit ou pas le droit et le droit de quoi faire à l'intérieur du parc, ça revient d'une manière absolument récurrente. Et c'est vrai que vu de l'extérieur en tout cas, on se pose la question de savoir qu'est-ce qui vous manque pour faire des propositions au préfet maritime sur lesquelles il pourrait se prononcer ? Parce que ce n'est pas depuis hier que vous travaillez sur cette question-là. Donc on peut légitimement comprendre l'impatience, c'est-à-dire qu'on a l'impression que vous vous concertez depuis des années sur ces questions et qu'est-ce qu'on va savoir de plus dans trois mois, qu'est-ce qui vous manque aujourd'hui à travers tous ces divers cas de figure que vous avez présentés tout à l'heure, faire une proposition sur laquelle le préfet maritime pourrait se positionner ? C'est vrai que les pêcheurs ne comprennent pas qu'on ne leur réponde pas sur cette question-là.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Deux éléments de réponse : d'abord les études qui nous permettent de qualifier le risque sécurité maritime et qui va présider aux décisions du préfet maritime, on nous a donné accès à la donnée pour pouvoir le faire il y a environ deux mois. Ces études durent environ six mois. Après sur la base de ces études sécurité maritime, on doit mener et les confronter à la problématique des usages et en particulier la pêche. C'est la raison pour laquelle on fera des propositions...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Qu'est-ce que vous appelez les études de risques exactement par rapport à ce qu'on fait là ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

On fait un état initial de l'ensemble de la navigation et des usages sur zone. Pour pouvoir le faire on a eu accès une donnée...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est-à-dire que vous comptez le nombre de bateaux qui fréquentent...

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Exactement. Chaque saison, chaque semaine et on a besoin de temps...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ça, ça n'a pas été fait jusqu'à présent ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Non, parce qu'on n'avait pas accès à la donnée tant qu'on n'était pas lauréat. Et il a fallu encore à peu près un an pour...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous êtes lauréat depuis un petit moment quand même.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, mais il a fallu un an pour obtenir les autorisations de la marine nationale pour pouvoir accéder à ces données. Je vous montrerai la lettre du préfet maritime...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Non, non, je vous crois, je vous crois. Je vous crois sur parole, allez-y

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Non, mais en l'occurrence c'est vraiment le cas et ces études on les attend courant juillet et derrière on a le travail de proposition de ces activités qu'on doit mener avec les pêcheurs. Il y a une cellule de liaison pêche qui est mise en place et avec ces éléments-là...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ca veut dire qu'en pratique vous pourriez proposer qu'on contingente le nombre de bateaux pouvant être simultanément dans le parc, quelque chose comme ça, par exemple ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, alors...

Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP

En dehors des questions de distance autour du poste de centrale...

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement maritime EDF EN

Absolument.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est ce type de choses qu'il faut que vous puissiez leur donner ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Absolument. Selon les types de pêche, prenons la coquille même si elle n'est pas forcément concernée dans le parc, mais je me souviens d'une situation ailleurs...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

La coquille ? Probablement pas ce qu'il y a de plus facile à faire puisque ça va être par drague et que là il y a le problème des câbles, si j'ai bien compris. Cela vous pouvez déjà le dire.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, mais même cette problématique liée à la sécurité des câbles, dans la mesure où on les a tous orientés le long du courant et que les pêcheurs...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

De temps en temps il faudra qu'ils se raccordent au poste central.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Entre deux lignes, ils pourront se retourner, d'un point de vue de la faisabilité des câbles c'est même pas un sujet encore, on ne réfléchit là qu'à la probabilité des navires sur zone. Et je me rappelle simplement que lorsque la saison est ouverte à la coquille beaucoup de bateaux partent en même temps pêcher. Et on pourrait se retrouver effectivement comme vous le dites dans une situation où on aurait trop de bateaux et ça ferait monter le risque lié à la sécurité maritime d'une manière telle que le préfet maritime refuserait ce risque-là. Nous, on doit faire des propositions pour gérer ce risque résiduel et donner à la préfecture maritime tous les éléments pour en juger. Mais pour répondre à votre question un peu plus particulière sur le délai de réponse que nous donneront les services de l'État, moi je vous rappellerai une phrase d'un préfet maritime qui n'est plus en fonction, mais je pense que tous les préfets maritimes sont exactement sur la même lignée, c'est que tant que le parc n'est pas construit, ils n'éditeront pas leur arrêté préfectoral. Plus on avancera et à partir de bientôt c'est-à-dire cet automne, on aura des éléments pour commencer à juger de ce qu'on envisage de faire et commencer à en discuter avec les usagers eux-mêmes et les services de l'État. Mais tant que le parc ne sera pas construit, l'arrêté qui définira de manière définitive les autorisations liées aux usages ne sera pas produit.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Autrement dit la réponse que vous avez faite tout à l'heure sur la possibilité d'implanter des récifs, ça ne sera décidé que quand on saura si on peut ou non aller pêcher dans le parc ou bien, ça peut avoir lieu dans tous les cas de figure, ou ne pas avoir lieu dans aucun des cas ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

C'est deux sujets différents puisqu'on est...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je suis un peu embêtante.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Non, mais je comprends, mais on est vraiment là pour ça et je suis content de pouvoir le faire, sincèrement. On parlait d'activité de pêche d'une part et on parlait de récifs, de structures posées d'autre part. Dans le cadre de la

problématique des récifs artificiels, on est là dans une problématique qui est à la fois liée aux usages puisque ça pourrait bénéficier aux usagers, mais aussi dans une problématique environnementale.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Dans l'esprit du monsieur c'était un peu compensatoire, c'était un peu pour dire : voilà on ne perd pas tout.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Tout à fait, mais cette notion de compensation, on peut l'envisager, alors le mot compensation est un mot assez réglementaire dans le code de l'environnement, on compense, mais on pourrait accompagner ce projet avec des projets de ce genre-là dont les récifs artificiels font définitivement partie. Et que ce soit sur Fécamp ou Courseulles qui sont finalement des sites proches, on étudie aujourd'hui la faisabilité de ces récifs artificiels.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur cette analyse, sur les propositions que vous allez faire, vous les faites en liaison avec les pêcheurs, avec les plaisanciers, avec tout le monde ou vous les faites tout seul ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Ah non, on ne les fait pas tout seul.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors il y a une instance de concertation.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Absolument.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Et cette instance de concertation, c'est elle qui suit les études sur ce qui se passe à l'intérieur du parc et sur les propositions qui vont être faites ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Effectivement, l'instance de concertation qui a été mise en place suite à l'appel d'offres nous permet de discuter thématique par thématique à la fois avec les scientifiques, les associations et les usagers. Là il y a effectivement une liste entre guillemets « restreinte » qui représente normalement tous les usagers, mais c'est la volonté de la préfecture et des services de l'État de l'avoir mené comme ça et qui nous aide nous à nous orienter, d'abord dans les études, parce qu'encore une fois, donner la réponse sans savoir ce que l'on va faire, c'est délicat, et juste par expérience, puisque ce comité de pilotage étant momentanément suspendu, mais pour les réunions qui ont déjà eu lieu, je peux vous garantir que nous sommes arrivés dans ces réunions avec des propositions, que ces propositions ont été amendées sur la base des remarques des usagers, des associations, que ce soit sur les aspects environnementaux ou d'usage. On est vraiment là dans une démarche

progressive et il y a un dernier élément que je voudrais vraiment mettre en avant, c'est que si on ne fait pas bien les choses, notre dossier de demande d'autorisation que vous évoquiez, l'étude d'impact qui sera son cœur, sera mal jugé ou en tout cas déjugé si on ne fait pas les choses correctement. Il faut déjà qu'il soit recevable donc suffisant en termes de volume et à peu près correctement fait. On ne peut pas griller les étapes à ce stade-là parce que vraiment on a besoin d'un petit peu de temps et que le processus est long. On nous l'a imposé comme étant celui-là et que derrière il y a encore un an d'instruction administrative, vous l'avez rappelé.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Voilà Monsieur vous avez votre réponse, il faut encore patienter un petit moment.

Deuxième question.

Gérard LECORNU

Bonsoir. Gérard LECORNU de l'association Port Winston Churchill d'Arromanches. Tout à l'heure a été évoqué le problème des distances et des réponses ont été apportées concernant la distance entre le parc éolien et Arromanches, le parc éolien et Courseulles et le parc éolien et Ouistreham. J'aurais souhaité dans le cadre du débat public et compte tenu des moyens techniques dont dispose le promoteur, il serait utile pour l'information de tous qu'il communique sur un certain nombre de points qui sont les suivants : à quelle distance se trouverait la première éolienne du parc en mer du point le plus rapproché de chacun des secteurs du Débarquement du 6 juin 44 ? Utah, Omaha, Gold, Juno et Sword ; des grands sites emblématiques, Omaha et Port Winston, pour Port Winston il a été répondu ; de chacune des plages du débarquement de Saint-Côme-de-Fresné, d'Asnelles-sur-Mer, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer ; du point le plus rapproché du site de 1000 ha de Port Winston ; du caisson Phoenix de Port Winston le plus rapproché, bien culturel maritime et de la ville du Havre, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Merci.

David GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Ce que je vous propose Monsieur c'est que l'on vous réponde par écrit parce qu'on n'a pas toutes les réponses là sous la main. Mais pas de problème, on vous répondra, on vous donnera ...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On mettra ça sur le site. On vous répondra, on fera une réponse écrite. On reprend dans le verbatim, on reprendra la question qu'on reformulera en question sur le site et le maître d'ouvrage répondra de manière précise sur ces points-là.

Intervention sans micro (inaudible)

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Certaines communes c'est vrai, mais pas de certains points notamment sur les caissons du Port Winston, je ne crois pas qu'on est à ce niveau de précision. C'est mieux de le faire d'une manière tout à fait précise.

Alain DURAND

Bonjour. Alain DURAND. J'aurais voulu savoir s'il était envisagé à l'intérieur du parc éolien de créer une réserve maritime ? On voit en Corse, en Méditerranée à Port-Cros ou dans les départements d'outre-mer, une richesse dans les zones qui ont été créées en réserve. Est-ce ce que l'on ne peut pas envisager de mettre, même si la pêche est autorisée sur une partie du parc, qu'il y en est une petite partie qui soit mise en réserve de façon à augmenter la ressource halieutique avoisinante ? Merci.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

L'effet réserve d'une structure comme celle qu'on envisage, si on y interdisait tous les usages, ce qui n'est définitivement pas aujourd'hui l'objectif, serait sans doute avéré parce que laisser reposer une zone, c'est toujours bénéfique à la ressource halieutique, à la ressource biologique en général. Cet aspect-là il est connu pour des sites justement en Manche-Mer du Nord, où on a cet effet réserve dans les zones où toute activité est interdite. Par rapport à l'enjeu du site, et encore une fois les aspects que vous évoquez où les projets, que ce soient les bouches de Bonifacio ou Port-Cros que je connais bien, on a effectivement là désigné des sites ponctuels, historiquement un peu dégradés et qui avaient une diversité biologique en particulier liée à ce qu'on appelle les biocénoses de fond dur, les rochers où on a là créé cet effet réserve, on y a interdit toute activité même la plongée de loisir pour certains endroits, et on a vu le bénéfice environ sur 10-15 ans d'un retour de la plupart des espèces qui avaient été un petit peu endommagées dans ces secteurs-là. Les secteurs de Courseulles, l'endroit où on imagine mettre le parc, d'un point de vue de la diversité biologique, et là je ne fais pas un jugement de valeur, toutes les diversités biologiques se valent, mais elles ne sont pas forcément équivalentes. On a ce qu'on appelle des fonds biologiques relativement communs de la baie de Seine, ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de valeur, ça veut dire qu'ils n'ont pas une richesse spécifique extraordinaire et on a des zones qui ont été classées au titre de Natura 2000. Pour ceux qui connaissent, ce sont les directives européennes au titre des habitats en particulier et d'oiseaux par ailleurs qui permettent de désigner les zones à enjeu : on a la zone Natura 2000 de l'estuaire de la Seine et on a la zone à l'ouest de Natura 2000 de l'estuaire de la baie des Veys. Là on a des enjeux qui ont été désignés, répertoriés et sur lesquels on fait un vrai effort au titre des usages qui ne sont pas interdits dans ces zones-là, mais sur lesquels on a suivi à long terme pour au moins conserver ces zones, voire améliorer l'état biologique de ces zones. Vraiment on y apporte une attention particulière. C'est le programme Natura 2000 en mer qui a été mis en place en 2009, assez récemment, pour rappel, c'était en 2004. Là, on a aujourd'hui sur toute la côte française un certain nombre de zones désignées. Ce ne sont pas des réserves naturelles. On a aussi par exemple le

parc de la mer d'Iroise qui vient d'être créé, il a mis 10 ans à être mis en place, qui couvre une très grande zone à l'extrémité ouest de la Bretagne et sur lequel on a différents suivis environnementaux, mais qui n'interdit pas non plus les usages. Encore une fois cet effet réserve là, on aurait du mal à la désigner d'un point de vue réglementaire, en faire un parc au sens réglementaire du terme, parce que les enjeux n'y sont pas forcément très forts et c'est aussi une des raisons pour lesquelles le projet de parc a été positionné là parmi l'ensemble des contraintes de la baie de Seine. Il y avait des contraintes réglementaires environnementales à l'ouest, il y en avait à l'est, il y avait des contraintes liées à la navigation, on l'a rappelé et c'est ce qu'on a appelé la zone de moindre contrainte aussi sur les aspects environnementaux. L'effet réserve il devrait arriver. Son intérêt à désigner la zone comme étant une réserve en elle-même, il n'est pas forcément avéré.

Gérard POUCHAIN ; Ajoint au maire, Asnelles

Bonsoir. Une observation. Gérard POUCHAIN, Asnelles. J'ai regardé avec beaucoup d'intérêt les plans que vous avez proposés. Or je suis très surpris et amèrement surpris de ne pas avoir vu une seule fois une occurrence d'Asnelles. Le petit village d'Asnelles est complètement oublié comme si on passait de Courseulles à Arromanches. Monsieur le maire de Ver évoquait Ver qui a disparu au profit de Courseulles. Je suis ancien adjoint au maire d'Asnelles et je suis très surpris de constater qu'Asnelles est occulté non seulement sur les documents que vous avez proposés, mais également sur la brochure que j'ai regardée. Or je rappelle que les Anglais ont débarqué les premiers à Asnelles. Si vous regardez la superficie du pont du Port Winston, c'est sur le territoire d'Asnelles plus que sur celui de Saint-Côme et d'Arromanches que les choses se situent.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors qu'est ce que vous avez à dire pour votre défense ?

Intervention dans la salle (inaudible)

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'était quand même vigoureux ! Il me semble qu'Asnelles est bien sur les photomontages. Vous avez regardé les photomontages qui sont à l'entrée ? Si vous allez voir à l'entrée, il y a un écran sur lequel vous pouvez cliquer et vous verrez la représentation des éoliennes vues depuis Asnelles.

Intervention dans la salle hors micro (inaudible)

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est tout à fait vrai.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Je vous précise également, il y a l'écran, vous avez également le cahier qui est juste quasiment à votre portée pour une première approche, vous avez la carte, vous avez la page de la carte. Et par ailleurs, si jamais pour une raison

X ou Y vous n'avez pas accès à la borne aujourd'hui, elle sera présente dans les prochaines séances et si vous avez Internet chez vous ou ailleurs, elle est aussi disponible sur Internet. Il y a bien effectivement un point de vue depuis Asnelles.

Intervention dans la salle hors micro (inaudible)

Gérard POUCHAIN

Pourrait-on revoir une image de ce parc par rapport à la position d'Asnelles s'il vous plaît ? Qui est bien auprès du cœur.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

On peut remettre la dernière diapositive.

Sinon si la régie a sous la main la carte des photomontages ça serait peut-être plus pratique.

Gérard POUCHAIN

Asnelles se situe à peu près à la hauteur de baie d'Arromanches-les-Bains. Pour moi, c'est à peu près le milieu.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais vous remarquerez qu'il n'y a pas toutes les communes. Il n'y a pas non plus Graye, il n'y a pas Lion, il n'y a pas Luc...

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Merci Madame la Présidente. En effet, il y a certaines communes. Même le critère qui fait qu'une commune apparaît plus qu'une autre, disons que c'est pour mailler la carte, pour que tout un chacun puisse se repérer par rapport à son environnement géographique. Donc toutes les communes effectivement n'y sont pas. Contrairement à la carte qui va peut-être arriver de la régie dans laquelle les photomontages sont présentés, où là toutes les communes sont indiquées sur la carte. Mais pour revenir sur votre question de fond Monsieur, sur la visibilité depuis la ville d'Asnelles, on a aujourd'hui fait 29 simulations visuelles de Sainte-Marie-Dumont au cap de la Hève au Havre avec un maillage plus fort en visibilité, plus directe sur le parc, approximativement d'Arromanches jusque Lion-sur-Mer. Il y a un maillage plus précis. Maintenant évidemment, on ne peut pas faire des photos de tous les points de vue de toutes les communes, mais je vous invite à vous rendre soit sur la borne, soit sur les cahiers. La carte ne vient pas, si on a l'occasion de la recommander plus tard, je le ferai avec plaisir.

Jean-Hubert DE MONTE, conseiller municipal Ver s/Mer

Bonsoir. Je suis habitant de Ver. Jean-Hubert DE MONTE, Conseiller municipal. J'ai regardé les superbes panoramiques qu'on nous a montrés ici à l'entrée et je suis surpris d'une chose c'est cette forme de losange que nous avons, justement vu de Ver. On a de la première à la dernière éolienne, on a tout en linéaire. Comment a été calculée l'implantation de ces éoliennes dans cette forme de losange ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous voulez dire comment a été montée la représentation visuelle ou comment ça a été implanté ?

Jean-Hubert DE MONTE

Je vois sur les panoramiques par exemple que nous avons toutes les éoliennes de la gauche vers la droite qui sont au plus large. Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable d'orienter d'une autre façon, de façon à ce que le point de vue soit concentré sur un point pratiquement plutôt que d'avoir tout étalé ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est-à-dire qu'il aurait fallu les mettre dans le sens perpendiculaire à la côte ?

Jean-Hubert DE MONTE

C'est la question que je pose : peut-être y a-t-il une raison technique ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je crois que ça posait des problèmes, c'est qu'on ne peut pas aller très très loin à cause des problèmes de profondeur, c'est ça ? Le problème était là.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Absolument. En fait la zone de moindre contrainte que l'on a présentée tout à l'heure est assez étendue dans le sens est-ouest et non pas nord-sud parce qu'évidemment nord-sud aurait fait des éoliennes en enfilade depuis Ver-sur-Mer. Mais elle est dans cet axe est-ouest et toute l'optimisation qu'on a cherché à mettre en oeuvre a visé à tenter de réduire la visibilité du parc. Alors il n'en reste pas moins que le parc sera visible depuis la côte, il n'y a pas de doute. Et depuis Ver-sur-Mer, l'emprise angulaire des éoliennes, si vous regardez de la gauche vers la droite, c'est 53°. C'est l'endroit où l'emprise angulaire est la plus importante et c'est lié au fait qu'au nord du parc il y a cette partie, l'épave de la Carcasse qui est à la fois très fréquentée par les professionnels de la pêche et également qui a les caractéristiques...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur LEMARQUIS, il faut remonter la carte des contraintes pour faire voir qu'apparemment il n'est pas possible de réorienter le parc dans le sens nord-sud parce qu'au nord, c'est trop profond si j'ai bien compris, on tombe très vite, il y a un effet de marche en quelque sorte, on descend à 30 m, et puis auparavant, on est dans des zones qui sont des zones protégées, c'est ça ?

Bernard GUITTON, Directeur, EDF EN

Oui, il y a des zones de chalutage...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ressortez la carte. Évidemment, si ça avait permis de n'avoir que six éoliennes en façade, c'était moins visible, ce n'est pas contestable.

Didier ROQUET

Intervention hors micro : (inaudible)

Cela a été pris au ras de l'eau ou à 20 m là-haut, à la hauteur de la falaise d'Arromanches ?

(inaudible)... et quand vous êtes à 40 m de haut, vous le voyez trois fois plus haut.

Le dernier plan que vous avez montré, ça a été pris au ras de la surface ou ça a été pris sur les sites du haut d'Arromanches ? Vous savez très bien que dès qu'on monte, on voit beaucoup mieux.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Les deux ont été pris : le ras de l'eau au niveau du front de mer et au niveau de la table d'orientation.

Didier ROQUET

La table d'orientation d'Arromanches ?

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

D'Arromanches, tout à fait.

Didier ROQUET

C'est ça qui est intéressant parce que là, à la table d'Arromanches, théoriquement, on devrait les voir plus du double. À 10 miles nautiques, on les voit plus du double. Faites votre calcul, vous verrez.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Vous parlez sans doute de l'effet de la rotondité de la Terre et donc le masque de l'horizon. Pour tout le monde, si la notion n'est pas très claire, c'est dire qu'à partir d'un certain moment les objets, quels qu'ils soient, les navires, les éoliennes aussi, on ne les voit plus au loin dans la mer, pourquoi, parce que la terre est ronde et donc elles sont masquées par la ligne d'horizon. Cet effet à 10 km des côtes, voire à 15 km des côtes, n'est plus perceptible, à savoir que c'est 1 m, 2 m, 3 m, je n'ai plus le chiffre exact en tête, de mât qui est rogné parce qu'il se trouve derrière la ligne d'horizon. Qu'on soit au ras de la plage ou qu'on soit sur la falaise, la taille de l'éolienne à Arromanches sera exactement la même. Ce qui n'est pas le cas des points de vue qui sont à 50 km parce qu'à partir de 55 km, vous avez tout le mât de l'éolienne qui fait 100 m de haut qui là est complètement derrière la ligne d'horizon.

Didier ROQUET

Intervention sans micro

C'est haut comme le Mont-Saint-Michel.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

C'est 175 m de hauteur.

Didier ROQUET

Et ça fait 25 m de plus que le phare de Gadeville. La partie tournante, la machine tournante est 25 m plus haute que le phare de Gadeville qui est le phare le plus haut de France théoriquement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Combien font les cheminées du Havre ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Elles font 230 m à peu près.

Intervention dans la salle (inaudible)

Non les cheminées de la centrale.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Non, les cheminées de la centrale du Havre, elles font quelle hauteur ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Elles font 230 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

230 m.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Oui. Elles ont un diamètre de 25 m à la base et de 12 m en haut, c'est une construction assez massive.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Le mât de l'éolienne fait un diamètre de 6 m au niveau de sa base. Les cheminées du Havre, Bernard GUITTON le disait, c'est 22 m à la base, donc évidemment en termes de visibilité c'est plus important. Si je peux juste commenter cette diapositive par rapport à la question de Monsieur qui était également très intéressante. Vous voyez cette zone ici qui n'est pas hachurée, c'est celle qui a été faite par nos soins quand on a fait ce travail préalable de concertation et d'études et également a priori par les services de l'État quand ils ont désigné la zone d'appel d'offres comme étant une zone de moindre contrainte, c'est une zone qui est bornée au nord par le creux, c'est le profond de la Seine, c'est une zone plus profonde, c'est aussi une zone qui présente la caractéristique d'être intensément chalutée, une zone qui n'avait pas été estampillée « moindre contrainte ». Elle est plus loin de la côte. Ce que nous avait dit l'État et ce que l'État a repris également dans la définition de la zone, c'est de s'éloigner de 10 km du littoral pour assurer un effet visuel plus limité. C'est cette zone ici verte, ce qui fait que la zone aujourd'hui du projet, elle est sur cette zone bleue, bornée au nord par ce chalutage dont on vient de parler, borné à l'ouest par notre travail qui est le travail de la coquille Saint-Jacques. Ce qui explique son alignement est-ouest dont je vous parlais et non pas nord-sud.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

En fait, on a anticipé par rapport à la présentation détaillée du projet, est-ce qu'il y a des questions sur l'exposé général, sur la politique énergétique ? Oui ou non ? Oui, il y a, sur la politique générale ?

Et après on reviendra sur la présentation détaillée du projet sur laquelle vous pourrez continuer à poser des questions.

Maxine CROZE

Maxine CROZE, Ver-sur-Mer. On a cité la réduction d'émissions de gaz nocifs, etc., mais est-ce qu'on envisage aussi une réduction à la longue du nucléaire ? Ça me paraîtrait logique si on s'impose des éoliennes, d'essayer de réduire petit à petit au moins le nucléaire.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Écoutez, je crois qu'il y a un débat actuellement sur la transition énergétique qui a cours et il me semble qu'une des missions de ce débat, c'est de définir quel sera le mix énergétique à 10 ans, 15 ans. Effectivement quelle sera la part de l'énergie nucléaire, de l'énergie renouvelable, l'énergie hydroélectrique, les éoliennes, etc. ? Mais je crois qu'il faut attendre les résultats de ce débat avant de...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a quand même quelque chose qui avait été annoncé qui était de réduire la part du nucléaire, la ramener à 50 % ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Cela a été un des objectifs effectivement qu'a fixé l'actuel gouvernement, oui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est ça, la ramener à 50% de la production. Alors, est-ce que ça se fait par disparition de centrales ou simplement ce serait la part relative avec une augmentation de la production d'électricité ? C'est probablement ce qui est en débat au sein du débat sur la transition énergétique, c'est ça ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Ou en tout cas, on peut penser que ce sera des éléments de sortie de ce débat.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Des questions générales il y en a encore ? Madame ?

Lysianne COTTIN

Je m'appelle Lysianne COTTIN, j'habite Ver-sur-Mer. Je suis une citoyenne lambda. Je m'intéresse évidemment aux éoliennes. La question que je me posais, c'est que j'en ai vu fonctionner quelques-unes et ça m'a fait un petit peu peur, parce que sur cinq qui avaient sur le parc, il y en avait qu'une qui

tournait. Et puis après, si on parle de la vision purement des éoliennes sur le rivage et sur les points historiques qu'il y a aussi dans le coin, mais c'est peut-être de ma part un manque de connaissance technique, il me semble qu'il existe aussi ce qu'on appelle des turbines qui fonctionnent sous l'eau...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Des hydroliennes. Qui fonctionnent dans l'eau.

Lysianne COTTIN

Des hydroliennes. Est-ce que ça tient au cahier des charges ou est-ce que c'est un choix d'une part ? Et d'autre part on nous a parlé des retours, il y a l'investissement, il y a l'amortissement et des retours peut-être de subventions pour les villages. J'ai quand même lu dans un des petits dépliants qu'on va encore augmenter de 25 €, alors pour certains ce n'est rien, par habitant la charge que sont ces éoliennes. C'est un tout petit peu large, mais...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Non, c'est très bien.

Lysianne COTTIN

C'est plusieurs questions en une, mais en même temps je me dis qu'il y a des choix qui ont été faits et que nous on va les payer bien évidemment, puisqu'il y a l'investissement, puisque l'amortissement à mon avis, on n'arrête pas de dire qu'on va laisser des dettes à nos enfants et on va commencer à les payer ensuite avec des 25 €, je ne sais plus si c'est par an ou par mois.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Dans le même style, puisque c'est tout à fait sur le même sujet, moi j'avais une question qui est arrivée par écrit. C'est monsieur Édouard de Ledinghen qui écrit : « je ne comprends pas pourquoi on veut installer un système de production d'électricité qui fournira des kW qui seront quatre fois plus chers que ceux d'aujourd'hui. Pour moi le progrès serait de faire de l'électricité moins chère dans des usines moins dangereuses et en utilisant des ressources renouvelables. L'éolien de Courseulles ne répond pas au premier critère, moins cher. » Alors, allez-y, il y a trois aspects dans la question : 1) qu'est-ce que c'est que ces éoliennes qui ne tournent pas quand il y en a qu'une sur quatre qui tourne ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur votre première question, sur la disponibilité des machines, le fait qu'elles tournent ou tournent pas, indépendamment du fait que quand il n'y a pas de vent elles ne tournent pas, quand il y en a trop comme on disait elles ne tournent pas non plus, on les met en sécurité, mais il faut vraiment atteindre des vitesses de vent importantes et dans notre objectif lié à un parc comme celui-là en mer parce qu'il est difficile d'intervenir en mer, les négociations ou les échanges qu'on a aujourd'hui avec celui qui doit nous fournir la machine qui est Alstom, nous oblige à lui demander évidemment une disponibilité des

machines qui va marcher. L'avantage aujourd'hui de la machine qu'on envisage c'est qu'elle est simplifiée par rapport aux machines qu'on connaît historiquement, qu'elle a été faite pour le milieu marin qu'il n'y a plus de boîte de vitesses et qu'on attend un taux de panne limité, je ne vais pas dire inexistant...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Cela veut dire que quand il n'y en a qu'une qui marche sur quatre, les trois autres sont en panne ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Ah non. Non, non. On est sur une base où...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est le même vent quand même si elles sont dans le même parc.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Absolument. Alors deux éléments : quelquefois elles ne tournent pas à terre, là où elles tourneraient en mer pour la même machine. On a objectivement plus de vent en mer sur un même endroit par rapport à une côte dédiée. Pour vous donner un chiffre, on estime nous aujourd'hui qu'on aura un taux de charge de 39 %, là où des éoliennes les mêmes à terre produiraient plutôt aux alentours de 20-22 % . Vraiment en mer on produit mieux. Elles sont plus grandes en plus, elles captent mieux le vent en mer, le vent est plus régulier. Ça, c'est sur les aspects disponibilité de la machine par rapport aux gisements de vent. Par rapport au fait qu'elles marchent parce qu'elles sont cassées, évidemment c'est ce qu'on va éviter, on cible aujourd'hui des taux de disponibilité de 95 %, vraiment des machines qui seront fiables et qui tourneront dès qu'il y a du vent. Ça c'est sur les aspects à terre, il y en a qui tournent, il y en a qui ne tournent pas, quelques fois il y a du vent, quelquefois il n'y a pas de vent et même dans un même endroit, compte tenu du relief à terre, vous pouvez avoir des choses très différentes. En mer c'est plus homogène. On espère vraiment que quand il y aura du vent toutes les éoliennes tourneront sinon c'est évidemment un manque à gagner pour nous et pour l'électricité qu'on produira.

Sur le deuxième point lié aux hydroliennes, c'est le nom qu'on donne à ces turbines sous-marines pour avoir travaillé dessus pendant un peu plus de 10 ans, je peux vous dire aujourd'hui que c'est vraiment un projet qui arrive dans sa phase de prématurité industrielle et on a vu débarquer ces jours-ci à Cherbourg, pas très loin d'ici, une turbine qui va être en essai. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les sites qui sont éligibles à ce type de technologie en France sont très peu nombreux. Il faut vraiment du courant sinon c'est encore moins rentable que l'éolien en mer, à ce stade-là en tout cas. Et les sites sont peu nombreux je disais, il y a le raz Blanchard que vous connaissez bien, il y a le raz de Sein et le Fromveur, disons que ce sont les trois grands sites en France qui sont, Barfleur, voilà le raz Blanchard, qui sont autour de la presqu'île du Cotentin à l'extrême de la pointe Bretagne, mais ils ne sont pas

très nombreux. On connaît ces sites aujourd'hui, on les étudie, mais la maturité industrielle on peut estimer qu'elle n'est pas avant 5-6 ans maintenant. C'est-à-dire qu'on est vraiment...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si j'ai bien compris, ce sera encore plus cher que les éoliennes.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Et pour l'instant dans le prix... Non, mais il est difficile de faire des projections à 5 ans. Le schéma industriel est fondé sur le nombre de machines que vous allez construire, produire et ce qu'elles vont produire derrière. On est vraiment dans une phase préindustrielle où dans très peu de temps on va avoir des pilotes comme on a eu des pilotes il y a 20 ans d'éoliennes en mer, ou 25 ans, et aujourd'hui, on est vraiment dans cette phase-là. Et je pense que ça viendra et que ça coexistera, mais ce n'est pas au même endroit et c'est pas sur les mêmes valeurs de puissance. On a vraiment là des enjeux qui sont liés aussi à la puissance d'un parc éolien en mer qui est assez important, on le disait 450-500 MW c'est vraiment important. Voilà pour la réponse sur les hydroliennes. Je pense sincèrement qu'il y en aura c'est assez prometteur, on ne les verra pas, elles seront sous l'eau, mais elles présentent d'autres contraintes. Mais c'est un peu plus tard.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Le troisième aspect portait sur le coût.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Et je vais même en rajouter une l'éolien flottant puisque la question viendra peut-être. C'est à peu près le même degré de maturité que l'hydrolienne, même un peu moins avancé à mon sens.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais elles se verront autant.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Elles se verront autant.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Elles pourront se mettre plus loin par ce qu'il n'y aura pas le problème de la profondeur pour les implanter, c'est ça ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors, il y aura moins le problème de la profondeur, on ne pourra pas aller à 2 000 m non plus, ce n'est pas ce qu'on a sur nos côtes. Par contre, on est limité par nos eaux territoriales et nos voisins.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Et puis limité par les distances pour la maintenance aussi, je suppose que c'est des surcoûts ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Il y a une notion de distance de maintenance, c'est un vrai sujet et puis après on a un défi technologique qui est lié au flotteur pas tellement à la machine, mais vraiment au flotteur et ce défi technologique il est en train d'être exploré et il n'est pas encore résolu. Et l'éolien flottant comme l'hydrolien viendra un peu plus tard. Et je laisse monsieur GUITTON répondre sur le prix qui évidemment est un enjeu majeur.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Pour revenir à l'appel d'offres, l'appel d'offres nous demandait de fournir un parc éolien posé, il n'y avait pas effectivement l'ouverture à utiliser des hydroliennes. Et puis comme vient de l'expliquer Jean-Philippe PAGOT, c'est une technologie qui est encore à devenir mature, ce qui est aujourd'hui plus le cas de l'éolien en mer qui commence à être relativement maîtrisé. En ce qui concerne le surcoût, effectivement les 25 € que vous évoquiez, c'est ce qui a été calculé par la commission de régulation de l'énergie comme un surcoût pour les 6 000 MW d'éolien en mer dont je vous parlais tout à l'heure qui était l'objectif de l'État en 2020 et donc que le surcoût annuel par foyer est estimé à peu près à 25 € par an pour faire face à l'utilisation de ce type de production d'énergie.

Ce qui représente douze parcs comme Courseulles.

Isabelle ATTARD, Député du Calvados

Isabelle ATTARD, Députée du Calvados et votre députée ici à Ver-sur-Mer. Il y a un point très intéressant avec la question de la dernière intervenante sur le coût de l'énergie des éoliennes. Aujourd'hui lorsque vous consommez votre électricité, lorsque vous payez votre facture, vous avez effectivement le coût de l'énergie produite par le nucléaire. Cette énergie vous la payez un certain prix. Il faut savoir que si vous la payez si peu cher, parce que je pense que c'est dans l'esprit de chacun, l'électricité aujourd'hui ce n'est pas très cher et elle risque d'être plus chère plus tard. Si vous ne la payez pas cher, c'est parce qu'il y a énormément de coûts qui ne sont pas calculés actuellement dans ce que vous payez. C'est-à-dire que le coût du traitement des déchets, le coût du recyclage, le coût des assurances, les centrales nucléaires ne sont pas assurées, imaginez si elles l'étaient, je n'ose même pas vous donner le prix de votre facture. Aujourd'hui si on calculait tous ces coûts, si on les incluait au prix du kW, l'énergie éolienne serait largement moins chère que le prix de l'énergie produite par les centrales nucléaires. Ça s'appelle le coût caché du nucléaire. L'énergie nucléaire serait plus chère, en tout cas là on est à 0,72 pour l'énergie éolienne, elle serait plus chère pour le nucléaire alors qu'aujourd'hui elle l'est bien moins sur votre facture. Je vous invite juste à calculer un petit peu plus et à chercher sur le net ou ailleurs dans la littérature sur tout ça, mais sachez que l'énergie nucléaire en tout cas n'est pas une économie que vous faites et en tout cas ce n'est pas un héritage que vous laissez de façon correcte à vos enfants. Merci.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Le prix du MW racheté à terre est de 82 €. Et je voudrais donner la parole à Éric NEYME qui est le délégué régional d'EDF s'il souhaite ajouter quelques compléments. Non ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il ne souhaite pas parler. Mais ceci dit, c'est important qu'il y ait un papier un peu plus précis là-dessus parce que ça intéresse quand même beaucoup les gens, cette question des coûts comparés. On a regardé l'autre jour la question des coûts de sortie, qu'est-ce que ça comprend ? Ça mérite vraiment une fiche un peu détaillée parce que c'est un sujet assez polémique et qui est loin d'être anecdotique.

Merci. Vous vous décidez à parler.

Éric NEYME, Directeur régional, EDF

Sous votre aimable insistance, je le fais bien volontiers. Éric NEYME, je suis le Directeur régional Normandie d'EDF. Ma réponse, c'est de renvoyer tous ceux qui s'intéressent au sujet au rapport de la Cour des comptes de 2012 qui fait un rapport complet sur les coûts du nucléaire et qui détaille le coût complet du nucléaire en faisant la part entre le coût du nucléaire historique, qui est donc les 58 réacteurs en fonctionnement et puis le coût du nucléaire qui sortira de l'EPR, qui est un réacteur expérimental, premier réacteur d'une série pour l'instant le seul de sa catégorie, et dont le prix est évidemment supérieur pour l'instant, étant seul à supporter les coûts de développement de cette nouvelle technologie. Et le rapport de la Cour des comptes précise, je dirais sans ambiguïté, que le coût du nucléaire actuel qui ressort à 49,5 € du MWh, 1 MWh c'est 1 000 MWh, donc vous divisez par 1000, intègre l'ensemble des coûts de la filière, c'est-à-dire y compris les coûts du démantèlement et du recyclage. C'est le rapport de la Cour des Comptes 2012, si vous voulez le consulter il est en ligne sur les sites Internet.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur, le rapport de la Cour des comptes, c'est très bien sauf que tout le monde ne va pas le lire, mais par contre ce qui serait bien c'est que vous nous en fassiez un abstract, c'est-à-dire que pour mettre sur le site vous faites un petit résumé du rapport de la Cour des comptes.

Eric NEYME, EDF

Sur le site de la CPDP ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Voilà, ça serait très gentil.

Éric NEYME, Directeur régional, EDF

Écoutez si c'est...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Enfin, je ne sais pas si tout le monde a envie de lire les rapports de la Cour des comptes in extenso, mais c'est quand même...

Éric NEYME, Directeur régional, EDF

Non, mais le rapport de la Cour des comptes fait sans doute 200 ou 300 pages, moi-même je ne l'ai pas lu dans son intégralité, mais sur le site de la Cour des comptes que vous pouvez questionner sur Internet, vous avez des extraits selon les sujets qui vous intéressent et moi je répondais uniquement sur celui-ci, il balaye bien plus large.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'accord. Eh bien écoutez, on le cherchera et on le mettra sur le site de manière à ce que vous puissiez en disposer.

Intervenante

C'est contradictoire avec ce que Monsieur a dit. Lui il dit que c'est moins cher et Monsieur a dit que c'était plus cher ou j'ai mal compris ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Non, non. Il y a eu effectivement des divergences entre les trois interventions et c'est pour ça que je souhaiterais qu'il y ait une fiche extrêmement précise qui mette les choses tout à fait honnêtes.

Jean MONTIER

Bonjour. Une question tout à fait générale. Jean MONTIER. J'habite à Courseulles-sur-Mer. Je voudrais revenir sur la structure juridique auquel est adossé le projet. Alors je suppose qu'une société de projet va être créée. J'aimerais connaître les actionnaires, les porteurs de parts et l'importance de Dong dans cette affaire ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Il y a effectivement une société de projet qui a été créée qui s'appelle Éolienne offshore du Calvados qui aujourd'hui est le maître d'ouvrage. Cette société est détenue à 15 % par wpd et puis les 85 % restants sont partagés à 60 % entre EDF Énergies Nouvelles et 40 % entre Dong Energy.

Intervention de Jean MONTIER hors micro (inaudible)

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

wpd qu'est-ce qu'il fait ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

wpd participe au développement du projet. Tout à l'heure je vous ai expliqué qu'ils ont commencé à travailler depuis 2007.

Intervention dans la salle hors micro (inaudible)

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Oui tout à fait.

Intervention dans la salle hors micro (inaudible)

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

C'est un bureau d'études en France. Il développe des projets éoliens en mer. La maison-mère est en Allemagne et ils sont investisseurs et opérateurs de projets éoliens en mer en Allemagne.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Pour préciser, ils sont effectivement porteurs de projet. C'est la filiale française de wpd offshore en Allemagne qui elle-même exploite ou développe aujourd'hui des parcs éoliens Baltique One, Baltique II qui sont vraiment des projets comme on a aujourd'hui ici. Et on a un représentant de wpd si vous voulez discuter avec lui, il est là pour vous donner plus de détails sur la structure elle-même si vous le souhaitez.

Raymond MUNDUBELTZ

Raymond MUNDUBELTZ, Ver-sur-Mer. On comprend les préoccupations et les sensibilités et la question que je me pose puisque nous sommes concernés entre Courseulles, Asnelles et Arromanches et les autres bien sûr, pourquoi ne pourrait-on pas faire quelque chose qui est très à la mode : un référendum ?

Applaudissements

De telle façon qu'une majorité se dégage et auquel cas, malgré toutes les préoccupations des uns et des autres : on sait que le projet à ce moment-là pourrait aboutir et que évidemment ce serait l'intérêt de tous. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je suis incapable de répondre sur le plan juridique sur cette affaire-là. Je vois tout de suite quand même que le périmètre du référendum d'initiative locale ne serait pas absolument évident à déterminer vu que ce n'est pas une énergie qui est destinée à une production locale, mais bien à une production nationale. Donc je ne sais pas comment ça se ferait, mais si vous voulez on peut tout à fait creuser la question, sauf si monsieur PAGOT a une question précise.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Non, juste un élément qui est lié à l'histoire de ces projets-là, pas simplement de celui de Courseulles. On l'a dit il y a eu un décret en 2006 qui proposait un tarif de rachat qui a été abandonné pour la complexité que ça occasionnait en termes de développement de projets et leur multitude. L'État, dans le cadre d'une notion de programme qui est la sienne : c'est donc une orientation politique, dans le cadre des objectifs et des obligations qu'on avait vis-à-vis de l'Europe par rapport à nos objectifs de production d'énergies renouvelables, a décidé de cette modalité par appel d'offres de consultation. Aujourd'hui le référendum, je ne suis pas juriste, mais définitivement effectivement c'est quelque chose qui relève du droit qui serait difficile à définir pour définir le périmètre de consultation d'un tel

référendum. Je ne sais pas si on peut le limiter géographiquement. Est-ce qu'il faut à ce moment-là un référendum, mais peut-être lié au débat sur la transition énergétique, sur les modalités ? Et sur ce que la Nation, à l'échelle globale, veut en termes de parts de renouvelables ? Quels types de renouvelables ? Avec un certain nombre d'objectifs qui sont affichés à la base. Je voudrais juste dire un mot, nos obligations vis-à-vis de l'Europe, on peut être contre, on peut être pour, sont des obligations contraignantes, c'est-à-dire...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

En matière d'énergies renouvelables, pas en matière d'éoliennes.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Absolument. En termes d'objectif d'énergies renouvelables et que si on ne les atteint pas ou si on n'est pas vraiment en marche vers cet objectif-là, on sera sanctionné par l'Europe.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Écoutez Monsieur, on essaiera de faire un point juridique sur ce que pourrait représenter un référendum, là ce serait un référendum d'initiative locale, alors que ce n'est pas un projet qui semble exclusivement d'intérêt local, mais on essaiera de vous faire une réponse, on questionnera en tout cas sur le plan juridique pour vous apporter des éléments sur cette question-là.

Jean-Pierre LE MAO

Jean-Pierre LE MAO, Luc-sur-Mer. Les trois projets que notre maître d'ouvrage doit réaliser, Saint-Nazaire, Fécamp et Courseulles, le prix du kWh sera le même pour les trois sites ou c'est un prix différent racheté par EDF pour chaque site ? Ou au niveau national il peut y avoir un accord particulier ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet EDF EN

Je vous avouerai que je ne connais pas le détail des prix des trois sites, mais grosso modo le rapport du Sénat qui a été publié au mois de juillet dernier affichait un coût de rachat moyen de 202 euros du mégawattheure, base juillet 2011.

Jean-Pierre LEMAO

Et dans notre cas est-ce qu'il y a une indexation et sur quoi porte l'indexation du prix du kilowattheure ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet EDF EN

Il y a une indexation jusqu'à ce qu'on ait les autorisations. Je n'ai pas très franchement le détail de la formule en tête, mais il y a une légère indexation jusqu'à une date qui est celle où on ait les autorisations...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est la même indexation que celle sur le tarif de l'électricité, je suppose, non ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet EDF EN

Non, il y a des coûts matière dedans, de l'acier, du cuivre...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ce qui pourrait justifier que les prix soient différents suivant les différents parcs, c'est les contraintes techniques différentes, le fait que là il y en a un peu moins que dans les deux autres parcs ? Dans les autres parcs, il y en a 100 au lieu de 75 ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet EDF EN

Des contraintes techniques et puis le niveau de vent qui n'est pas exactement le même dans tous les parcs.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

D'accord, donc c'est la vitesse du vent.

D'autres questions ? On a fini sur cette partie générale ? Encore deux trois questions sur cette partie générale et puis on va passer au point plus particulier ?

Christophe LEMIERE

Bonsoir. LEMIERE, Ver-Sur-Mer. Je voulais savoir s'il y avait des champs d'éoliennes de même amplitude et de mêmes caractéristiques implantées ailleurs et à la même distance de la côte ? Je n'en ai pas trouvé, j'ai regardé sur Internet, j'ai trouvé des champs à moins de 10 km, mais des très petits champs 5 à 6 éoliennes voire une dizaine d'éoliennes, mais des champs de cette ampleur je n'en ai pas trouvé ailleurs si proches de la côte.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Deux éléments de réponse : aujourd'hui on a une configuration des côtes qui ne nous permet pas de nous éloigner. La contrainte technique des 30 m de côte marine évoquée tout à l'heure était une vraie contrainte sinon on allait vers un exponentiel des coûts donc c'est une limite qui a été fixée et qui nous donne cette proximité aujourd'hui sur les côtes françaises. En Angleterre et en particulier Nord Angleterre, vous avez de grandes zones très au large avec des petits fonds. Donc là ils ont pu proposer des très grandes zones dans des appels à projets où les porteurs de projets ont proposé des projets qui étaient les leurs dans ces très grandes zones qui sont généralement plus éloignées de la côte, vous avez raison. L'exception qu'on pourrait donner à ça, mais elle n'est pas construite comme vous le dites, c'est aujourd'hui sud Angleterre, Navitus Bay au sud Tamise, vous avez des projets de même ampleur en termes de taille, de puissance, de nombre de machines et de distance à la côte, on a des projets relativement similaires. Donc vous voyez dans un contexte géographique un peu équivalent à celui du sud-est de l'Angleterre aujourd'hui, on a des projets qui sont équivalents à ceux qu'on voit aujourd'hui en France. Mais vous avez raison pour les sites nord Angleterre en particulier, ils sont plus éloignés de la côte parce qu'on avait des fonds qui le

permettaient, on a des petits fonds qui perdurent jusqu'à plus de 100 km des côtes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais c'est des éoliennes de la même taille aussi grandes et aussi puissantes ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Aujourd'hui les projets de 6 MW il y en a quand même pas beaucoup, mais on voit effectivement des projets à 5 MW dont des machines à peu près équivalentes en termes de taille.

Oui des tailles de champs similaires on monte jusqu'à 750 MW donc des projets encore plus importants.

Christophe LEMIERE

Je pense que ça rentre dans le cadre général. Vous dites qu'effectivement l'augmentation des coûts est exponentielle si on s'éloigne en termes de fonds, concrètement c'est combien ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Le chiffrage je ne le connais pas, je ne crois pas qu'il ait été fait parce qu'en plus des coûts, parce qu'on peut toujours construire par 1000 m de fond, on fait bien des plateformes offshore, mais en l'occurrence il y a aussi une contrainte purement technique de tenue des machines liées à la typologie des fondations. Donc aujourd'hui aller profond c'est explorer un domaine technique qui n'est pas encore avéré. Aujourd'hui vers 35/40 m il y a des sites qui sont des sites pilotes, Beatrice en l'occurrence, qui explorent des types de fondations qui permettent de tenir sur ces profondeurs-là. La particularité aussi qu'on a pu apercevoir sur nos projets et en particulier sur Saint-Brieuc, même si ce n'est pas le nôtre, sur Courseulles aussi c'est qu'on a des marnages en France dans ces zones-là qui sont importants et qui créent des contraintes techniques sur les structures qui sont aussi à prendre en compte, ce qu'ils n'ont pas forcément dans les mêmes proportions, 11 m de marnage à Saint-Brieuc, 7/8 m ici, on a aujourd'hui des contraintes techniques qui sont à prendre en compte aussi avec cette problématique du marnage. Et au Mont-Saint-Michel encore plus, en plus grande marée on peut monter à 14 m, mais on est vraiment là dans la somme des contraintes on le disait tout à l'heure, l'équilibre du coût, la problématique géographique aussi de limites si on prend nos projets, on se retrouve vite en limite des eaux territoriales, de nos zones autorisées, les anglais ne sont jamais très loin, et on se retrouve là à devoir composer avec toutes ces contraintes qui font qu'on n'a pas de projet beaucoup plus éloigné. Je prendrai un autre exemple qui a été non pas développé, mais exploré aujourd'hui qui est un site en Méditerranée, parce que là pour le coup les fonds tombent très vite, qui regardent des projets aux alentours de 30/40/50 m, mais il n'y a pas les marées là-bas ou il y a 10 cm de marée ce qui limite un peu les contraintes aussi.

Jean LEMOINE, association CREPAN

Jean LEMOINE, entre autres adhérent du Crépan, association écologique. Juste une réponse tout à l'heure au monsieur d'EDF qui a parlé du coût de l'électricité nucléaire, le même rapport de la Cour des comptes dit que le prix de l'éolien à terre rejoindra le prix du nucléaire. D'autre part il y a une question qui est restée sans réponse et c'est légitime qu'effectivement chaque fois qu'on repose le problème du prix, donc la dernière fois sur le site on trouve quelqu'un qui avait une réponse arithmétique au choix qu'on devait faire sur l'énergie, malheureusement ce n'est pas que arithmétique. Il faut bien aussi envisager des choix écologiques, et que va-t-on faire des centaines, de l'équivalent centaines de cœurs de réacteurs qu'on a actuellement en piscine et qu'on ne sait pas où enterrer ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. C'est plus une contribution qu'une question.

Il y avait une dernière question, le monsieur qui est devant. Et puis il y avait un monsieur, Pascal BOUCHON qui, paraît-il, est dans la salle, il est là ? Monsieur BOUCHON il avait mis : « 75 éoliennes en mer = moins 75 éoliennes en terre. » Alors est-ce que c'est si vrai que ça ?

Pascal BOUCHON

Non, mais c'est vrai excusez-moi j'ai posé une question sur internet à 17 h 32 environ en me disant peut-être que ce serait évoqué ce soir. C'est vrai que je suis contre les éoliennes terrestres, je ne veux pas dire que je sois pour les éoliennes en mer, mais ma question : est-ce que 75 éoliennes en mer = moins 75 Éoliennes sur terre ?

Sinon j'avais une autre question, j'en avais plein, mais je n'ai pas pu m'exprimer, la visibilité, j'en ai discuté tout à l'heure avant le début, comment peut-on voir une éolienne de 5 mm de haut au niveau de la mer à 10 km ? À mon avis elle ne fera pas 5 mm, elle fera plutôt 50 cm sachant que lorsque je vais de Banville à Tierceville je vois les éoliennes d'Audrieu qui se trouvent à 10 km et elles font la moitié de mon pare-brise. Donc je voudrais une réponse sur les 5 mm sachant que sur la première question...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je dois vous dire que sur la question des 5 mm j'ai vu cette réponse du maître d'ouvrage à plusieurs reprises sur le site et ça m'a beaucoup posé de questions cette histoire des 5 mm, je ne sais pas ce que ça veut dire parce qu'on ne mesure pas avec 5 mm, donc là vous avez des images qui vous font voir ce que vous verrez. Je crois qu'on n'assimile pas ça à 5 km, on les voit c'est tout, point. 5 mm je crois que ce n'était pas une réponse extrêmement pertinente. Sur la première question sur l'équivalence qu'il y aurait entre 75 éoliennes en mer et 75 éoliennes sur terre, je pense quand même qu'elles ne sont pas si grosses que ça sur terre, il en faudrait beaucoup plus pour arriver au même rendement ? Plus parce que ça rend moins sur la terre qu'en mer et qu'elles sont beaucoup moins importantes, c'est ça ?

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

En fait il y a plusieurs paramètres, mais je pense que vous les avez à peu près tous résumés, à savoir le vent à terre est moins fort que le vent en mer donc les éoliennes produisent du coup plus en mer. Les éoliennes qui sont mises en mer sont des éoliennes de puissance plus importante, on parle là d'éoliennes de 6 MW. Alors il y a plusieurs intérêts parce qu'il y a moins de mâts à construire donc les coûts de construction sont un petit peu moindres, et puis en termes environnementaux c'est également un bénéfice que de mettre des éoliennes de taille plus importante. Donc elles sont plus puissantes avec un vent plus important, ce qui signifie que les deux facteurs s'additionnent et au final elles produisent plus que les éoliennes terrestres. Cela étant, je ne pourrais pas vous dire si ça remplace 100 ou combien d'éoliennes terrestres puisque dans tous les cas l'objectif des pouvoirs publics à ce niveau-là, il est assez clair puisque c'est la complémentarité des différentes énergies, pour ce qui est de l'éolien, à la fois développer l'éolien terrestre et l'éolien maritime qui ont chacun leurs intérêts, avantages et aussi inconvénients. Il faut reconnaître qu'il n'y a pas de solution miracle. Et donc à l'horizon 2020 l'objectif national est d'atteindre 19 000 MW d'éoliennes terrestres. Une éolienne terrestre, c'est à peu près 3 MW aujourd'hui. Aujourd'hui il y en a 7000. Donc il reste une marche importante à gravir. Toutes les réflexions autour des schémas régionaux de l'énergie, régionaux du climat qui sont mis en place dans chaque région sous une coprésidence Préfet de région et Président du Conseil régional ont vocation à définir les endroits les plus propices pour les différentes énergies, je parlais de l'éolien terrestre, mais également d'autres types d'énergie. 19 000 MW d'éolien terrestre vs 6000 MW d'éolien maritime, et tout ça mis bout à bout pour arriver à optimiser le plus possible ce qu'on appelle le mix énergétique, à savoir tirer parti du meilleur des énergies les unes par rapport aux autres. Il y a également le développement du photovoltaïque, développement du biogaz, de la méthanisation et d'autres types d'énergie en complément de la maîtrise de l'énergie qui vise à décroître les besoins en énergie pour produire une même quantité de biens et de services en France. Tout ça est étroitement lié.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Encore deux questions et après on passe à la présentation détaillée.

Patrick MAHIER

Patrick MAHIER, je suis habitant de Ver-sur-Mer. Vous venez de parler pour la première fois de production de méthane. Il existe d'autres productions pour créer de l'énergie, parce que là on parle de l'éolien comme si c'était la solution, c'est ce qu'il faut faire, est-ce qu'il y ait eu dans la région une politique, quelqu'un, des personnes qui ont réfléchi sur l'indépendance énergétique de la région ? Et est-ce que c'est bien d'installer des éoliennes, est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions ? Parce que je pense que beaucoup de personnes sont un peu ennuyées par le fait d'avoir un champ d'éoliennes, etc., ça créé beaucoup de désagréments. C'est peut-être une solution, mais ce qui m'intéresserait c'est de savoir si quelque part il y a eu d'autres développements possibles, d'autres énergies ?

Et on parle aussi, il y avait des chiffres au tout début, c'est un peu des chiffres pour noyer le poisson, on dit qu'il y a 80 % d'énergies fossiles dans le monde, etc., mais bien sûr les chinois utilisent beaucoup plus de charbon que nous pour produire de l'électricité ça c'est clair, mais sauf que nous nous vivons ici et peut-être que, enfin je ne sais pas, je trouve qu'on est un petit peu dans l'obscurité par rapport à toutes les autres énergies. Est-ce que l'éolien n'est pas mis en avant parce que certaines sociétés ont plus d'argent à faire ? Ma question, est-ce que finalement l'éolien est-il vraiment essentiel, est-ce vraiment ce qu'il y a de mieux ? Parce que l'énergie, vous dites que c'est une production nationale, mais l'électricité on ne la stocke pas, on la consomme immédiatement, donc elle va être produite ici, donc elle va être consommée, j'imagine, ici. On ne va pas l'envoyer à Strasbourg pour être consommée. Il y a beaucoup de termes qui sont un peu équivoques et j'ai l'impression que ça n'amène pas de clarté. L'électricité va être produite ici. Il y avait une question sur un référendum. Bien sûr les éoliennes sont là. On consomme ici. Finalement la région elle consomme combien en Basse-Normandie ? Quelle est la consommation électrique ? Parce qu'on nous parle de normes, de consommation mondiale, mais il n'y a pas trop de rapport avec ce qui se passe ici pour chaque personne dans sa région.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur, on va passer la parole à monsieur SERNA de RTE qui va dire quelques mots sur ce sujet-là. Moi je voudrais savoir Madame la Députée peut-être le savez-vous, sur quel thème porte le débat sur la transition énergétique en région Basse-Normandie ? Parce que c'est intéressant au regard de ce qui a pu être dit.

Je vous passe la parole après Monsieur SERNA.

Isabelle ATTARDART, Député

Effectivement je trouve que votre question est extrêmement pertinente. On parle d'indépendance énergétique pour notre région. Là on est quand même sur un débat public, il s'agit des éoliennes de Courseulles qui vont produire pour toute la France, on l'a rappelé, et peut-être même à l'extérieur de la France. Mais, quoi qu'il en soit, votre question est extrêmement pertinente parce qu'on peut se poser la question, on ne va pas se renvoyer la balle sur d'autres ressources énergétiques, sur d'autres énergies renouvelables, il faut un mix et cela a été bien précisé, il faut un mélange d'énergie produite ici pour assurer notre indépendance. Je reviens juste au nucléaire une seconde. L'uranium n'est pas produit en France, donc l'autonomie elle n'y est pas on ne s'y retrouve pas. Par contre le vent il est là, le photovoltaïque est là, la méthanisation est là également, et c'est un des points sur lequel le gouvernement a mis l'accent tout récemment avec le ministère de l'Agriculture, sur des usines de méthanisation qui vont être installées le plus fréquemment possible réparties sur le territoire. Et il y a des projets qui se développent ici en Basse-Normandie, même dans le Calvados plus près de chez nous. Donc voilà, la transition énergétique c'est ça, c'est

utiliser toutes les ressources possibles dont l'éolien, l'éolien terrestre et l'éolien offshore. Et il ne s'agit pas de dire puisqu'on a un beau parc éolien offshore au large de Courseulles, on va arrêter tout le reste. Non on ne va pas être à nouveau dépendant d'une seule ressource d'énergie. Ça, ce n'est pas du tout objectif. C'est de produire énormément, de varier : quand il y a du vent, il y a du vent et quand il n'y en a plus, il y aura du soleil et quand il n'y a plus de soleil on pourra produire avec autre chose. Le méthane est une piste, il y a d'autres pistes et il y a les hydroliennes, on en a aussi parlé pendant le débat, c'est très important. C'est ce mix qui fait la richesse et c'est ce mix qui fera l'indépendance de la région Basse-Normandie.

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

Gilles SERNA du Réseau Transport Électricité. Je vais revenir sur la question de la consommation de l'énergie : où va être consommée cette énergie électrique ?

L'électricité va aller par le chemin électrique le plus court vers une consommation. Pour être clair, on va injecter l'électricité à Ranville dans la boucle du réseau électrique de l'agglomération de Caen en 225 000 V. Lorsque l'agglomération de Caen va consommer de l'électricité notamment pendant les pics de consommation en hiver, principalement c'est cette consommation-là qui va utiliser l'énergie du parc éolien. Par contre, il y a d'autres moments dans la journée, notamment la nuit ou l'été, où l'agglomération de Caen va consommer moins d'énergie, et là cette énergie va être renvoyée dans le réseau de transport électricité vers d'autres régions, vers la Bretagne, vers la Haute-Normandie ou voire vers l'Île-de-France dans ces moments-là.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Là celle-là, c'est la dernière sur l'aspect général. Monsieur. Et puis ensuite vous présentez plus le projet en détail, les fameuses éoliennes.

Yves CRETY

Quel est le nombre d'années du parc éolien et que deviendra-t-il après s'il vous plaît ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Voilà une question qui fait la transition avec la phase suivante.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

La durée d'exploitation est de l'ordre de 25 ans et nous avons obligation de démanteler le parc à la fin de la période de concession.

Intervention dans la salle hors micro (inaudible)

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Ce que nous prévoyons aujourd'hui c'est de couper les monopieux à hauteur du fond marin...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je croyais que c'était un peu en dessous du fond marin.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

À 1 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous remontez là.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non, c'est 1 m en dessous du fond marin lors du démantèlement. On doit dans le cadre d'ailleurs de ...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il en restera 24 m dans le sol, c'est ça ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

A peu près oui. Et donc on doit constituer une garantie d'ailleurs vis-à-vis de l'État qui fait de mémoire 22 et quelques millions d'euros pour justement garantir le démantèlement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors on passe à la présentation plus détaillée du projet.

Allez un peu vite parce qu'apparemment on sait déjà beaucoup de choses.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Ce que je vous propose, cette présentation plus détaillée, on va essayer de la faire tenir en 10 min ou 15 min. Je vais intervenir au début de la présentation, Jean-Philippe PAGOT présentera les principaux enjeux environnementaux du parc et je finirai par le volet construction.

Pour ce qui concerne les principaux composants du parc. On dit parc éolien, 75 éoliennes. Si on prend le schéma qui vous est présenté de droite vers la gauche, vous avez la représentation des 75 éoliennes sur la droite, des éoliennes tripales. À l'intérieur de ces 75 éoliennes au milieu du parc, à peu près, vous avez le symbole juste à gauche, le poste électrique en mer. Des câbles électriques relient les éoliennes par grappes d'éoliennes sur une tension en 33 000 V et ces câbles électriques viennent se connecter au poste électrique en mer au milieu du parc éolien. De ce poste électrique en mer, là vient se connecter le réseau de transport d'électricité, dont monsieur SERNA fait partie, pour raccorder ce parc au réseau électrique tel que nous le connaissons aujourd'hui. Du poste électrique en mer vous avez deux autres câbles qui vont rejoindre cette fois la côte entre Courseulles-sur-Mer et Ouistreham. Aujourd'hui l'aire d'étude est en cours d'élaboration. De ce point d'atterrissage par liaison souterraine les câbles vont rejoindre le poste électrique de Ranville, donc là encore une fois sans ouvrage aérien jusqu'au poste de Ranville. Au-delà du poste de Ranville, les ouvrages existants sont

suffisants pour évacuer la production du parc sur le réseau qui existe aujourd'hui.

Pour ce qui concerne l'éolienne, on a pris le parti après beaucoup d'analyses de retenir des éoliennes qui seront construites par le groupe Alstom. Aujourd'hui le groupe Alstom fournit des trains, des TGV, également beaucoup d'équipements électriques, ça peu de gens peut-être le savent, mais sont par exemple équipementiers de barrages hydroélectriques ou de centrales nucléaires. Ils font également des éoliennes terrestres. Ils ont aujourd'hui l'équivalent de 2000 éoliennes installées dans le monde et ils se sont déjà lancés dans une diversification sur le marché de l'éolien maritime, parce que pour eux aussi c'est un développement qu'ils jugent prometteur et un développement industriel. Donc on y reviendra, puisque le groupe Alstom prévoit pour la réalisation des éoliennes de notre projet, deux autres projets, dont notre consortium a la charge, de réaliser quatre usines en France pour construire ses éoliennes et puis pour ensuite attaquer le marché à l'export.

Ces éoliennes sont fixées sur des fondations sur le même principe qu'une maison par exemple. Les fondations qui ont été retenues aujourd'hui pour les éoliennes sont des fondations de type monopieu, c'est celles qui correspondent le mieux aux caractéristiques du fond marin que nous rencontrons au large de Ver-sur-Mer.

Le monopieu qu'est-ce que c'est ? C'est un tube métallique cylindrique creux en son intérieur, de 7 m à 8 m en fonction des endroits de diamètre. L'épaisseur est de 5 à 15 cm en fonction de l'endroit où on se trouve. Et ce tube métallique est rentré dans le fond pour assurer la stabilité de l'ensemble pour résister à la houle, au courant et puis bien sûr aux charges qui viennent du vent, puisque c'est le but principal de capter le vent. Sur ce fût métallique est fichée une pièce, que vous avez ici en jaune, qui s'appelle la pièce de transition, qui vient permettre ensuite à nos équipes pour la maintenance d'accoster sur l'éolienne, et puis de transférer le personnel du bateau d'accostage jusqu'à l'éolienne qui est ensuite fixée sur le haut de cette pièce de transition.

Avant d'en venir aux enjeux environnementaux du projet tel qu'on les connaît aujourd'hui, en termes de production d'électricité, ça va me permettre également de compléter un tout petit peu vis-à-vis de la question de monsieur tout à l'heure, le parc éolien produira 1500 GWh par an. 1 GW qu'est-ce que c'est ? Ce sont des, si je ne dis pas de bêtises, des millions de kilowattheures à moins que ce ne soient des milliards... des millions merci. J'allais donner un ordre de grandeur pour que chacun s'approprie ce chiffre. En fait la consommation, parce qu'on a vu des chiffres sur la production tout à l'heure, la production c'est à peu près, en fonction des années, entre 16 000 et 19 000 GWh qui sont produits chaque année en Basse-Normandie en électricité. Ce qui est consommé chaque année en électricité en Basse-Normandie c'est 10 000 GWh par an. Donc ça vous donne un ordre de grandeur à savoir que ce parc que là produirait l'équivalent de 15 % de ce qui est consommé en Basse-Normandie avec les réserves qu'on connaît, à

savoir que l'électricité ne reste pas en Basse-Normandie, mais circule bien évidemment sur le réseau interconnecté.

Je vais laisser la parole à monsieur Jean-Philippe PAGOT pour les enjeux.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Je vais vous faire une présentation assez rapide pour qu'on ait la place pour les questions derrière. On a parlé des enjeux tout à l'heure. Un des enjeux particuliers de la zone, ça a été évoqué assez longuement, c'est bien la pêche qui est un enjeu et une filière économique importante locale et régionale, et sur lequel évidemment on a travaillé avec Wpd très en amont pour pouvoir essayer de répondre aux questions des pêcheurs eux-mêmes et de toute la filière, dans le cadre d'un projet comme celui de Courseulles. On a évoqué le décalage par rapport à la bouée de Cussy, au gisement de coquilles, aux enjeux sur l'alignement des éoliennes et du câble sous-marin, pour pouvoir envisager la pratique de pêche aux arts traînants et aux arts dormants dans le cadre de ce projet. Actuellement nous menons toute une série d'études complémentaires sur la durée qui va nous permettre de qualifier la ressource elle-même, donc vraiment la problématique ressource halieutique d'un point de vue quasi scientifique. On fera des pêches scientifiques qui vont nous permettre d'avoir plus d'éléments. Et toujours en liaison avec le comité départemental des pêches, on a mis en place une cellule de liaison pour bien définir quelles étaient les activités de la pêche aujourd'hui et peut-être les projections sur les années à venir sur cette activité-là. Donc c'est vraiment une connexion avec la pêche qui a été établie depuis 2007 et qui a permis de proposer les aménagements qui vous ont été présentés tout à l'heure.

On l'a vu aussi, il y a un enjeu patrimonial évident et paysager sur la zone. Et c'est aussi un des critères qui a présidé à la réalisation, à la proposition d'aménagement de ce parc tel qu'il a été présenté. On a parlé de cette emprise sur l'horizon, on a essayé de la limiter. C'est une limitation à l'ouest qui permet aussi de diminuer l'emprise globale du parc. C'est un resserrement des machines un petit peu plus serré que sur nos autres projets pour limiter l'emprise encore une fois territoriale de ce projet. On perd un petit peu de production, on gagne en aspect paysager, mais ça a été aussi vraiment pris en compte et tous ces éléments-là ont permis de proposer une réduction de la puissance nominale qui était proposée à l'appel d'offres tel que ça a été évoqué.

Les points qui sont présentés sur cette carte, qui j'espère, est visible, ce sont les points des prises de vue tels qu'ils vous sont présentés aussi sur les panneaux de la salle et sur les cahiers de présentation ou sur la borne interactive que vous pouvez consulter, ou sur le site de la CPDP puisqu'il y a une liaison vers ces photomontages. Donc les enjeux patrimoniaux ont été pris en compte aussi dans le cadre de ce projet.

Sur les aspects purement milieu vivant, biologique, là aussi depuis 2007 on a mené un certain nombre d'études. Si on ne devait parler que des oiseaux par

exemple, on a quasiment maintenant deux années d'observation complète qui nous ont permis de mettre en œuvre des observations par bateau, des observations par radar avec des associations qui sont reconnues pour leur compétence en matière d'ornithologie, avec des scientifiques. Et tout ça nous permet aujourd'hui d'avoir une bonne appréhension du contexte ornithologique de la baie. Je rappellerai simplement que la baie de Seine dans son ensemble est un enjeu ornithologique pour les oiseaux en migration par exemple, qu'elles ont des aires de reposoir sur les estuaires comme l'estuaire de la Seine, l'estuaire de la baie des Veys. Ils transitent plutôt en bordure du littoral, ça ne veut pas dire qu'ils ne passeront pas au-dessus des éoliennes, parmi les éoliennes. Mais ce qu'on constate aussi c'est qu'on a vraiment deux catégories d'oiseaux sur zone : une catégorie d'oiseaux marins plutôt résidants, nicheurs, locale qui sont quasiment tous en dessous du niveau des pales telles qu'on les envisage aujourd'hui, c'est-à-dire ce sont des oiseaux marins qui sont inféodés au milieu et qui volent au-dessus de l'eau ou pas très haut au-dessus ; et puis vous avez les oiseaux migrateurs qui sont, soit vraiment au-dessus des éoliennes, ou alors juste au-dessus et on observe, avec les retours d'expérience qu'on peut avoir sur les parcs du nord, que ces oiseaux-là sont en capacité d'éviter, lorsqu'il est nécessaire qu'ils le fassent, les éoliennes elles-mêmes. L'avantage de ce parc-là aussi c'est la distance entre les machines. 1 km c'est vraiment beaucoup par rapport à ce qu'on connaît aussi là en Manche mer du Nord où on a des parcs avec des machines qui sont éloignées de 300/400 m. Là, on a vraiment un éloignement inter-machines qui est important et qui favorise aussi éventuellement ces passages.

Sur les mammifères marins, c'est un vrai sujet aussi. On a un certain nombre d'espèces soit résidentes, avec la baie des Veys et les phoques qui s'y reposent et qui s'y développent, qui s'y développent d'ailleurs très bien puisque la population est en constante augmentation. Et puis un peu plus au nord des populations liées à la baie de Somme. Et puis après, vous avez toutes les espèces de mammifères marins qui passent par là et que là aussi on a pu observer dans le cadre de nos observations en mer ou de notre participation à un programme national sur ces observations-là.

Les enjeux sur les mammifères marins sont liés en particulier au bruit, donc on est en train de réaliser une modélisation mathématique d'émergence du bruit que pourraient générer nos travaux, et on y mettra en face les enjeux liés aux mammifères marins par exemple ou d'autres espèces.

Un petit mot sur la sécurité maritime, on en a parlé tout à l'heure, c'est vraiment un enjeu important, déterminant on pourrait même dire. On l'a vu tout à l'heure dans la présentation générale, on est à la croisée d'un certain nombre de contraintes et la sécurité maritime est définitivement une des contraintes qui sera particulièrement regardée par les autorités, et en particulier la préfecture maritime. Vous le voyez à travers ce filaire qui représente de l'AIS, c'est un système d'identification automatique des navires, des grands navires. On voit les rails que tout le monde connaît, les

deux rails montant et descendant de la Manche et on voit aussi que sortent de ces rails un certain nombre de traits un peu plus clairs qui rentrent vers Le Havre en particulier ou qui vont vers Caen-Ouistreham, c'étaient les zones symboliques qu'on vous a présentées tout à l'heure. Donc là aussi, on a essayé de sortir de ces zones plus contraignantes, plus dangereuses potentiellement, et on mène comme je l'évoquais tout à l'heure toute une série d'études parce que maintenant on a accès à une donnée qui va nous permettre d'affiner les choses.

Le but encore une fois, c'est qu'au final avec les éléments qu'on proposera, de surveillance, de moyens d'intervention, il n'y ait pas moins de sécurité maritime là où il y aura le parc potentiellement que de sécurité maritime telle qu'on l'a aujourd'hui. On aura même un certain nombre d'avantages, entre guillemets, à avoir un parc à cet endroit-là au titre de la surveillance, puisque que les moyens qu'on pourra mettre sur le parc, comme des radars, déportés, permettront au service de l'État auquel on sera relié, de disposer d'une visibilité accrue vers le milieu marin, au titre des radars qu'on pourra mettre en réseau avec ceux des sémaphores et des Cross.

Je vais repasser la parole à David LEMARQUIS sur les aspects industriels et emploi.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

En 2 min je vous propose de conclure sur ce sujet-là. Sur les aspects industriels, c'est important, parce que c'est un des autres volets de l'appel d'offres. Il y avait la fourniture d'énergie renouvelable, mais il y avait aussi le montage d'une filière industrielle nouvelle. En l'occurrence pour ce qui concerne la construction du parc en tant que tel, elle s'échelonne de 2015 jusque 2020, avec deux années de travaux en mer en particulier : 2015 étant l'année de concrétisation des contrats principaux pour la fourniture, la création des fondations et de tous les équipements du parc, et puis le début de construction sur les travaux maritimes à partir de 2017. En termes de filière industrielle, notre partenaire Alstom a souhaité profiter de cet appel d'offres pour créer une nouvelle expertise et des nouvelles usines en France, puisqu'Alstom va créer deux usines à Cherbourg et puis deux à Saint-Nazaire pour fabriquer cette éolienne, cette éolienne qui équipera notre parc et ensuite visera d'autres marchés.

La fabrication des mâts et des pales à Cherbourg, il y a 150 emplois dans l'usine de mâts et 350 dans l'usine de pales, et puis génératrices et nacelles à Saint-Nazaire. Alstom va également créer un centre d'ingénierie pour ce qui concerne les énergies marines en Pays-de-la-Loire, ce qui représente en tout ce volume de main-d'œuvre supplémentaire. C'est la première fois qu'Alstom depuis 20 à 30 ans crée de nouvelles usines en France.

En termes d'emplois de chantier, je les différencie un petit peu parce que ce sont des emplois plus temporaires qui sont liés à la création de notre parc, on a estimé que 200 emplois seront mobilisés pour fabriquer ces fondations monopieu et puis environ autant pour les installer en mer avec des

compétences assez différentes, vous vous en doutez, donc ce qui fait un volume de 400 emplois. Encore une fois deux chantiers pendant la durée du chantier bien sûr.

Pour finir sur ce qui occupera nos techniciens pendant une vingtaine d'années, plutôt 25 ans que 20 d'ailleurs, ce sera l'exploitation et la maintenance du parc, puisque pendant 20 ans depuis le port de Caen-Ouistreham, il s'agira de faire partir les deux ou trois navires de maintenance pour aller faire les navettes de techniciens pour permettre à la fois la maintenance préventive et la maintenance curative des éoliennes.

En termes d'éléments financiers, parce que ça donne aussi une échelle de l'investissement et de ce qui va être investi en coût de construction sur ce projet, il s'agit de mobiliser 1,8 milliard d'euros pour réaliser la construction de ce projet, également d'investir 50 millions d'euros par an pour le fonctionnement du parc. Dans les 50 millions d'euros par an on a regroupé à la fois les frais de transfert de personnel, de pièces de rechange pour les éoliennes s'il en était besoin, et puis de taxes versées aux différentes entités collectives.

Pour finir sur les grandes étapes de ce projet : on est aujourd'hui dans une phase de finalisation d'un certain nombre d'études, de phase de concertation également pour vérifier si les choix, si le parti qu'on a pris aujourd'hui dans la conception du projet est correct, ou s'il a lieu d'être amendé. Donc ça, c'est le débat public qui est ouvert jusqu'au 20 juillet 2013. Et puis le projet sera de nouveau soumis, mais enfin cette fois beaucoup plus détaillé puisque ce sera en phase finale, à vos avis ; ce sera l'enquête publique sur les demandes d'autorisation de construire cette fois, qui se déroulera sur l'année 2014. Partant de là, une fois que le projet sera définitivement autorisé pour sa construction de 2015/2020, on pourra effectivement construire le parc pour l'exploiter à partir de 2018. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci. Des questions sur cette deuxième partie ?

Monsieur ROBERT, conseiller municipal Courseulles s/Mer

Monsieur ROBERT, Conseiller municipal à Courseulles, urbaniste. J'aimerais bien voir sur les photomontages les cheminées du Havre qui sont à 230 m de haut c'est-à-dire à peu près la hauteur des éoliennes, 175 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pas tout à fait.

Monsieur ROBERT

On n'est pas loin. Donc elles sont à quatre fois la distance, si vous voulez, des éoliennes. Le théorème de Thalès est quelque chose de très important. La hauteur apparente de ces éoliennes devrait être trois fois supérieure aux cheminées du Havre. Tout le monde sait quelles sont les hauteurs des cheminées du Havre ici et donc je souhaiterais que sur les photomontages

ces cheminées du Havre figurent, pour qu'on se rende bien compte du projet. J'ai quelques doutes sur les photomontages.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors sur cet aspect, il n'y a aucune difficulté évidemment à produire une photo prise des sites pour montrer les cheminées du Havre, puisque là ce n'est pas du photomontage, c'est de la photo tout simplement, en ce moment il fait beau en plus donc c'est facile, donc vous allez le faire très rapidement et que ces photos soient disponibles pour la prochaine réunion s'il vous plaît.

Sur le reste, sur la sincérité des images je l'ai dit tout à l'heure, on a énormément insisté auprès du maître d'ouvrage, je n'acceptais pas très bien l'idée des 5 mm pour ne rien vous cacher. Le document graphique qui était dans la plaquette ne faisait apparaître rien du tout quasiment, donc tout le monde disait « ça ne se voit pas ». On savait que ça se verrait. Il y a eu ces images de synthèses qui ont été faites. Le bureau d'études qui les a faites viendra expliquer la méthode qu'il a employée pour les faire lors de la réunion du 12 juin, et il y aura un universitaire qui a expertisé cette méthode, qui viendra dire si ces images sont sincères et véritables comme on dit. Voilà c'est tout ce que je peux vous dire sur ce plan-là.

Quand même, reconnaissez que la cheminée du Havre se voit beaucoup, mais elle est aussi beaucoup plus grosse au point de vue diamètre, elle est plus haute. Ce n'est pas tout à fait rien, entre 175 et 230 ça fait quand même 55 m. Ce n'est pas tout à fait une paille...

Monsieur ROBERT

J'ai pris en compte. Si elle était à la même distance ce serait quatre fois. Là, compte tenu de la différence de hauteur c'est trois fois, vous pouvez le calculer, le théorème de Thalès c'est quelque chose qui est assez facile à appliquer, vous le voyez. Je serais très content de le voir avec un bureau d'études qui va nous expliquer. Est-ce qu'un bureau d'études indépendant n'aurait pas été aussi une chose qu'on aurait pu mettre sur le tapis ? parce que là on n'aurait eu aucun doute.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur cette question, là c'est une question qui est délicate. Nous, la Commission, nous ne pouvons pas nous auto-saisir d'une expertise. Nous avons beaucoup insisté auprès du maître d'ouvrage pour qu'il y ait une contre-étude qui soit faite par l'Ecole navale qui a monté quelque chose. Il semble à vrai dire que ça donne à peu près les mêmes résultats, parce qu'ils le font actuellement sur Saint-Brieuc. Le maître d'ouvrage n'a pas souhaité que l'Ecole navale fasse cette contre étude, considérant que ça n'apporterait pas grand-chose.

Monsieur ROBERT

À nous oui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Le problème c'est que maintenant il est tard pour demander cette contre-expertise, parce que si je veux avoir cette contre-expertise, il faut que j'en fasse la demande à la Commission nationale du débat public qui en délibère, elle ne se réunit qu'une fois par mois, et qu'ensuite on fasse la commande à l'Ecole navale, et on n'aura pas les résultats dans les délais qui sont les délais de la fin du débat. Donc c'est une vraie difficulté. Le fait qu'on fasse intervenir un universitaire spécialiste dans l'image de synthèse qui vienne dire si la méthode est bonne et si elle a été correctement appliquée, ça devrait vous apporter des garanties. Ça n'était pas mon choix, mon choix n'a pas été retenu par le maître d'ouvrage. Je ne pouvais pas le contraindre à faire faire une autre étude et je n'avais pas la possibilité seule de commander une expertise sans qu'elle soit demandée dans le cadre du débat public. On est déjà très avancé pour avoir les résultats avant la fin du débat public.

Monsieur ROBERT

Alors on a parlé de la distance des 30 m qu'on ne pouvait pas dépasser, mais la hauteur des éoliennes : On est passé de 110 m dans les premières études à 175 m, j'espère que c'est la fin. Mais pourquoi on ne peut pas la descendre à 110 m, est-ce qu'il y a une raison technique importante ?

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est apparemment une question de puissance parce que si des éoliennes sont plus petites, elles sont moins puissantes, donc on est obligé d'en mettre davantage. Là je réponds un peu à la place du maître d'ouvrage, mais j'ai quand même un peu le sentiment que c'est ça la question.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Définitivement. Par rapport à la turbine, au gisement de vent et ce qui détermine sa puissance au final, c'est bien l'air balayé. En l'occurrence, la taille de l'éolienne et sont rotor tel qu'on l'envisage aujourd'hui à 175 m, c'est ce qui permet de prévoir ou de prédire la puissance de sortie lorsqu'elle aura atteint son niveau de rotation optimal. Donc définitivement, la puissance est bien liée. Si je prends la même turbine, rotor de 110 m, je produirai évidemment beaucoup moins. Et aujourd'hui il y a des développements de machines à 10 MW qui prévoient des rotors de 200 m et plus, et en l'occurrence on va vers cet accroissement de la taille des machines, pour aussi optimiser comme on le disait tout à l'heure l'installation. Lorsqu'on faisait trois machines, quatre machines en mer il y a 10 ans, aujourd'hui on peut remplacer ces quatre installations, ces quatre machines, ces quatre objets en mer aussi qui constituent une nuisance potentielle par une seule, certes plus haute, mais une seule en l'occurrence.

Un point sur les photomontages, je tenais simplement à préciser une chose, enfin deux. On a regardé, il s'agit de l'état de l'art, il ne s'agit pas de sincérité dans la manière, on est allé chercher les meilleurs outils, les meilleurs

spécialistes ou en tout cas reconnus comme tel, on n'est pas allé cibler quelqu'un qui allait nous favoriser, on lui a demandé, il n'y avait qu'un seul mot d'ordre : « ne nous épargnez rien sur ces aspects-là ». Je tiens vraiment à le dire, donc sur ces aspects-là il y a un état de l'art qui est celui des logiciels. Certes ce sont des logiciels, je ne suis pas allé dépiapter l'algorithme qui définit la manière dont on a repositionné ces machines et leur élévation mer. Ça tient compte de la rotondité de la Terre, ça tient compte de la marée, de l'élévation, de l'observateur. Je vous rappellerai qu'on a fait des panoramas à 180 et même 360° avec le meilleur appareil photo qu'on ait pu trouver sur une machine. Donc tous ces aspects-là ne relèvent pas de la sincérité, mais des moyens qu'on a pu mettre et on n'a pas voulu s'épargner quoi que ce soit.

Sur la contre-expertise, on l'évoquait, je signalerai juste un élément par rapport à l'Ecole navale que je connais bien. Elle n'est pas en capacité de produire des expertises. Elle était capable de faire des montages visuels, dynamiques...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

L'Ecole navale ? Ce n'était pas une expertise, c'était une autre étude.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Ce n'était pas une autre expertise, voilà. Non, mais on a dit tout à l'heure qu'ils étaient capables... non, ils ne sont pas en capacité de produire...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je me suis mal exprimée : c'était de faire une autre étude. Et cette autre étude, on ne l'aura pas pour Courseulles, mais on en disposera sur Saint-Brieuc ce qui permettra de comparer ce qui a été fait par le bureau d'études qui était le bureau d'études du maître d'ouvrage et ce qui aura été fait par l'école. Apparemment, d'après les éléments dont on peut disposer c'est assez semblable pour ne rien vous cacher.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Et c'est d'autant plus semblable que le prestataire de Saint-Brieuc est le même que le nôtre sur les photomontages.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ce n'est pas forcément complètement semblable, les deux études entre l'Ecole navale et... c'est peut-être semblable pour vous, mais pas forcément. Donc on aura cette approche-là. Si vous en faites la demande absolument formelle d'avoir une contre-expertise, je peux essayer de le demander à la Commission nationale du débat public, mais ça ne passera à la commission qu'en juin et donc comme l'Ecole navale demande 45 jours pour faire son étude, ça arrivera après la fin du débat public. C'est un peu ça le problème.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Et un élément d'information : la note technique de réalisation de ces photomontages est sur le site de la CPDP. Il y a des éléments si vous voulez les regarder, qui sont un peu plus techniques sur les modalités de réalisation des photomontages qu'on vous présente aujourd'hui.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous avez regardé les photomontages qui sont sur l'ordinateur ? Pas ceux-là, ceux qui sont à l'entrée. Alors, regardez-les sur l'ordinateur. Je crois qu'on ne peut pas dire que ça ne se voit pas. Vous les regarderez en sortant, on vous montrera et vous verrez qu'il y a un impact visuel dont on était à peu près certain.

Monsieur ROBERT

Mettez quand même les cheminées du Havre.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On mettra quand même les cheminées du Havre.

Pierre DUCHEMIN

DUCHEMIN, Saint-Aubin-sur-Mer. Je viens de sortir justement pour les regarder. Je pense qu'il y a une confusion qui est introduite par le fait que les pales se confondent compte tenu de la définition des photos, les pales et de leur couleur. Les pales se confondent avec le fond, avec le ciel qui est un peu gris, bleu-gris, et donc en fait ce qu'on voit, c'est surtout la hauteur de la tour, la hauteur du pylône, mais on ne voit pas bien les pales. Donc il nous manque quand même 70 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pourtant il y a des photos en plein soleil.

Pierre DUCHEMIN

Je viens de les regarder. Je suis sorti spécialement pour les regarder. Sur les brochures on ne voit rien, mais effectivement sur l'ordinateur on voit bien. Mais si on se rapproche et si on fait bien attention, et quand on voit les pales, la hauteur apparente est bien plus importante que celle quand on regarde rapidement. C'est peut-être de là que vient la confusion.

Intervention dans la salle hors micro

La nuit ce sera encore pire.

Pierre DUCHEMIN

C'est sûr. Mais de toute façon dans la réalité des choses, à moins de faire des pales « caméléon » qui varieront avec les couleurs du ciel, il y a forcément des jours où on les verra plus que d'autres.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Mais la visibilité est aussi un impératif lié à la sécurité, alors on ne pouvait pas les faire transparentes.

Pierre DUCHEMIN

On était sur le sujet de la visibilité, pas sur celui de la sécurité.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est un sujet sur lequel on a, nous Commission, beaucoup insisté.

Christophe LEMIÈRE

Pour revenir sur le sujet, est-ce qu'il n'y a pas un petit conflit d'intérêts quand même, parce que j'ai compris que le maître d'œuvre avait fait toutes les études relatives à l'environnement, à la visibilité et à toutes ces choses-là, est-ce qu'il n'y a pas un petit conflit d'intérêts quand même là ? J'imagine mal le maître d'œuvre nous présentant quelque chose d'atroce, d'horrible qui va tuer tout le monde.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Sur l'aspect moralité, en l'occurrence c'est quelque chose qui nous tient à coeur et on a pris des prestataires sur lequel il n'y a jamais eu aucune orientation, de minimisation ni des effets en aucun cas. Indépendamment de ça, je reviens...

Christophe LEMIÈRE

Je ne mets pas du tout en doute l'honnêteté intellectuelle, simplement je me dis qu'au niveau...

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Le conflit d'intérêts potentiel...

Christophe LEMIÈRE

Voilà, il existe et...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur l'aspect environnement Monsieur...

Christophe LEMIÈRE

... Qui génère un doute et ce doute est préjudiciable au projet.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur l'aspect environnement, le prestataire a fait appel à des spécialistes, et notamment il y a dedans des associations qui ont travaillé là-dessus, et c'est ces associations-là qui viendront présenter les résultats de leurs études lors de la réunion précisément du 12 juin.

Je dois vous dire que, alors vous le croyez ou vous ne le croyez pas, j'ai dit que la Commission était très indépendante, et nous sommes très indépendants. Et le maître d'ouvrage a eu pas mal à souffrir sur ces aspects de visibilité, parce qu'on l'a tanné depuis le départ pour avoir des images qui soient des images réelles, vu qu'on entendait dire que ça ne se verrait pas.

Christophe LEMIÈRE

Je le crois, mais simplement sur les photomontages du rivage de Ver-sur-Mer, l'aspect est effectivement particulièrement flou parce que je crois que, le photomontage en lui-même est bien réalisé, et honnêtement et correctement réalisé, simplement les conditions de luminosité, les conditions de brume ne sont pas...

Intervention hors micro (inaudible)

Christophe LEMIERE

Enfin moi j'en ai vu une, je n'ai pas vu la deuxième.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Il y a deux vues effectivement.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y en a une qui est plus claire que l'autre.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Mais vous avez raison, lorsqu'on a lancé notre prestataire dans la réalisation des prises de vues, il est venu poser son pied avec le meilleur appareil qui soit, son GPS, il a pris les conditions météo toutes les 10 min pour savoir quel était le niveau d'humidité dans l'air, pour pouvoir justement vraiment travailler sur ces problématiques de réfraction lumineuse. Donc, toutes les conditions de tous les photomontages ne sont pas représentées à chaque point de la prise de vue, parce que sinon il serait resté trois ans pour attendre les conditions différentes. On a pris le matin, on a pris le soir, on a pris des ciels nuageux, on a pris des ciels libres de tout nuage. J'aimerais juste apporter une précision, le moment où on les verra le mieux ce sera sans doute un petit soir de printemps après une pluie sous un ciel nuageux, avec une lumière rasante qui viendra se réfléchir sur les machines. Mais effectivement on a essayé d'avoir un panel de représentation lumières qui soient représentatives de la côte, et à chaque fois on n'a pas attendu un an avant d'avoir effectivement toutes les conditions.

Sur l'indépendance et le conflit d'intérêts que vous évoquiez, il y a vraiment une chose qui me tient à coeur parce que c'est quasiment un sujet philosophique, en tout cas de société. À partir du moment où le code de l'environnement nous sollicite, nous oblige à des études d'impact, là il y a un certain nombre d'éléments à prendre en compte, effectivement c'est au maître d'ouvrage de payer ces études. Ça fait 10 ans que le débat existe, le fait que nous maître d'ouvrage et pas maître d'œuvre payons ces études, est-ce que ça les rend indépendantes ? Peut-être, peut-être pas. En l'occurrence ça les rend pertinentes parce que les services de l'État viennent à en juger derrière. Il y a des pays où on fait autrement. Il y a des pays où ces projets-là sont livrés avec un paquet d'études d'impact fourni par l'État et après au maître d'ouvrage de le compléter, mais sur une base qui est une base commune, en particulier en Angleterre où le Tory a lancé pendant des années toute une série d'études d'impact sur la faisabilité de ces projets-là

en mer. Mais finalement on doit refaire le travail derrière par rapport à un projet dédié. Donc c'est un débat récurrent. Je pense qu'on pourra en discuter longtemps, un débat de société sur l'indépendance de ces études payées par le maître d'ouvrage.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a surtout qu'en Angleterre les associations disposent de budgets pour pouvoir faire des contre-expertises, ce qui n'est pas le cas en France. Donc on n'est pas encore allé tout au bout des processus de démocratie participative.

Christophe LEMIÈRE

J'ai une question un petit peu plus concrète sur l'implantation des éoliennes, en particulier sur les travaux qui auront lieu sur le fond marin. Je crois qu'il y a une phase de préparation, d'aplanissement, non ? Je ne sais pas.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

En l'occurrence, dans le contexte des fondations monopieu telles qu'on vous les a présentées, le fond ne nécessite aucune préparation préliminaire.

Christophe LEMIÈRE

On creuse ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

On ne creuse pas. On verra, mais on vient poser l'élément monopieu sur le fond et il y a deux options : on le bat ou on le vibrofonce, il y a différentes méthodes qui ne sont pas encore arrêtées à ce jour. On mène aujourd'hui des études géotechniques pour connaître réellement la nature des fonds dans les couches inférieures pour savoir quelle difficulté on aura à les positionner, mais il n'y a pas de préparation des fonds.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On traitera de ce sujet-là le 20 juin à Ouistreham.

Christophe LEMIÈRE

D'accord. Juste, y aura-t-il dégagement de particules ? Parce que connaissant les fonds de la région c'est quand même assez vaseux, assez sableux. Quel sera l'état des plages en particulier à la saison estivale pendant les deux années où il y aura les travaux ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Alors là je vous l'affirme, il n'y aura aucun élément qui viendra perturber la turbidité du site pendant les travaux, parce que sur la base des calculs qu'on a pu mener, des épaisseurs sédimentaires qui sont limitées quand même, on a une fraction fine, pour prendre des termes techniques, qui sera remobilisée, mais qui sera d'abord séquencée dans le temps si jamais on devait en remettre un peu, et qui sera très très en deçà de la turbidité naturelle du site. Donc, sur les plages aucune incidence sur la turbidité de toute la phase de

travaux telle qu'on peut l'envisager aujourd'hui. Sur les déblais de forage, si on devait forer pour pouvoir enfoncer nos pieux, il y a plusieurs options aujourd'hui qui existent : soit on les stocke temporairement dans une barge et on vient les remettre dans le tube parce que ça stabilise vraiment la fondation aussi, soit ça fait partie d'une filière et d'un texte réglementaire qui s'appelle le dragage et le clapage en mer, et à ce moment-là on aura des autorisations à demander, et on viendrait sur des volumes qui sont là aussi très très en deçà de ce qui se fait en baie de Seine, par rapport au dragage du port du Havre ou des choses comme ça, on viendrait les claper en mer sur des sites autorisés, et qui n'auraient pas vocation à recevoir autre chose que ce type de déblai. Mais les déblais tels qu'on les sortirait de toute manière ils sont inertes au sens biologique du terme, ils ne sont pas contaminés, c'est des morceaux de roche essentiellement si on fait du forage. On n'aura pas de particules fines comme je le disais, ou une proportion extrêmement légère. Donc voilà pour les éléments de réponse.

Jean-Hubert DE MONTE

Jean-Hubert DE MONTE à nouveau. Je voudrais revenir sur l'aspect esthétique et puis les montages photo qu'on nous a montrés. Je ne mets pas en cause la qualité du travail qui a été fait, simplement on voit sur la plupart des images que les photos étaient prises au niveau de la mer. Or j'aimerais savoir quel est l'impact pris, par exemple au niveau des monts de Meuvaines au-dessus du Chaos de Longue, etc. en vue plongeante sur ce site ?

Je voudrais revenir sur le losange parce que j'ai lu votre plaquette, il y a des effets de sillage. Ces effets de sillage, placés comme c'est, on voit que les vents, c'est mis selon les courants, mais selon les vents notamment de nord-ouest qui sont dominants, toutes les éoliennes sont alignées, ce qui fait qu'il y a quand même les effets de sillage. Est-ce qu'il n'aurait pas été mieux de prévoir, c'est mon côté visuel en tant qu'architecte qui me permet de dire ça, est-ce qu'il n'aurait pas été préférable plutôt que d'avoir un ensemble monolithique, avoir deux ou trois pôles qui se suivent les uns les autres à 2 ou 3 km de distance ? Puisque je vois qu'il y a énormément de place entre Ouistreham et ce site. La question que je peux poser c'est est-ce qu'il va y en avoir d'autres ? Puisque ça va en file en passant par Ouistreham. Est-ce qu'il va y en avoir d'autres ? Mais sur l'aspect esthétique, j'aurais bien aimé que la société qui a fait ce travail nous montre des images en vue plongeante des sites que nous ici, nous sommes en haut, nous sommes à 78 m 100 m d'altitude.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Sur les vues plongeantes, il y a au moins deux simulations visuelles depuis des lieux sur les falaises. J'ai Arromanches en tête sur la table d'orientation et un deuxième point de vue qui est disponible, vous pouvez le voir sur les bornes ou sur le cahier. Donc il y a au moins deux vues depuis non pas la plage, mais depuis le haut. Les altitudes sont notées sur chaque prise de vue également.

Sur votre autre remarque, c'est vrai qu'il y a des effets de sillage en fonction de l'orientation du vent. Sur les mesures et les modélisations qu'on a pu faire du vent, le vent le plus énergétique et également le plus fréquent sur site c'est un vent de sud-ouest. On a un vent secondaire effectivement sur nord-ouest. Maintenant, le vent principal le plus énergétique, celui qui souffle le plus fort vient de se sud-ouest et partant de là, les éoliennes sont alignées pour agrandir cette interdistance selon cet axe puisqu'il s'agit de minimiser les pertes de production.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

J'ai une annonce très pratique à faire : il y a une Fiat bleue qui est garée sur le parking de l'école et qui gêne les riverains qui ne peuvent pas sortir. Elle est immatriculée 4390 YM 14. Quelqu'un s'est reconnu. Merci.

Daniel LEROY

Daniel LEROY, Ver-sur-Mer. Moi j'ai une question sur l'aspect financier du projet. On a vu sur votre diaporama que le coût de ces travaux c'était 1,8 milliard d'euros si je me rappelle bien et ensuite la maintenance. Est-ce que vous possédez ce financement déjà ? Si vous le possédez, on peut avoir une petite idée d'où il vient le financement ? Si vous ne le possédez pas, est-ce que vous allez créer une taxe ? Comme la taxe financière sur l'électricité qui a été mise il y a quelques années sur nos factures, pour financer le projet de Courseulles et les autres puisqu'il y a Saint-Nazaire, le Tréport, Saint-Brieuc.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

L'idée, c'est pas de financer ce projet sur fonds propres, mais de faire appel aux banques pour financer le projet, avec une mise de fonds propres de la part du maître d'ouvrage qui sera suivant un ratio à déterminer, et puis faire appel aux banques pour effectivement boucler le milliard huit que vous venez d'énoncer tout à l'heure.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y avait quand même une question sur l'impact sur la facture, et donc il faudrait que vous expliquiez ce que c'est que la Contribution au service public de l'électricité.

Intervention dans la salle sans micro (inaudible)

...est-ce que ça va s'ajouter encore à la TVA ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Non. Non, non.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Si c'est la Contribution du service public de l'électricité qui va être augmentée de 25 euros, c'est ça ?

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Oui tout à fait.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Eh bien voilà.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Quand moi je disais non, c'est le montage du financement ne va pas rajouter aux 25 € de la CSPE.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

C'est simplement que le coût de rachat de l'électricité...

Daniel LEROY

Hors micro : Si vous voulez, c'est quand même les particuliers, les entreprises, tout le monde en France qui va financer le projet.

Moi je ce que je disais, lorsque dans les années début 50, EDF a créé l'énergie hydraulique, on n'a pas demandé aux particuliers à cette période-là de financer les barrages. On ne nous a pas demandé de financer Flamanville et de financer l'énergie nucléaire, alors je ne vois pas pourquoi on devrait financer des éoliennes.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

Il me semble que ça s'est retrouvé à travers le prix du kilowatt, parce qu'il y a bien un moment où il faut trouver l'argent quelque part. Malheureusement...

Daniel LEROY

Les deux, c'est et la taxe et le kilowatt qui vont augmenter puisqu'on sait qu'ils vont doubler dans les années à venir.

Bernard GUITTON, Directeur du projet, EDF EN

En tout cas ce qui a été estimé aujourd'hui par la CRE (Commission de régulation de l'énergie), c'est les 25 € d'augmentation de la CSPE par an pour douze projets, parce que les 25 € sont liés aux 6000 MW d'éolien en mer donc ce qui fait à peu près 12 fois le projet de Courseulles.

Pierre DE PONCINS, Maire de Crépon

Pierre DE PONCINS, Maire de Crépon. Je ne vais pas intervenir pour demander que Crépon soit sur la carte, il n'y a pas de problème. J'interviens aussi pour l'aspect financier, sur les retombées financières. Ce matin, ceux d'entre vous qui ont regardé les informations sur une émission d'une grande chaîne, ont vu un maire heureux. Il n'était pas heureux parce qu'il soutenait le gouvernement, le pauvre, il était heureux parce qu'il avait obtenu des subsides importants sur l'implantation d'éoliennes.

Ici nous sommes à Ver-sur-Mer. Ver-sur-Mer c'est la capitale d'une communauté de communes qui s'appelle BSM, Bessin Seulles et Mer, et dont Courseulles fait partie, et puis il y a des communes littorales et des communes rurales. Et nous mutualisons un certain nombre de moyens. Quand on demande au maire de Crépon d'aider à la surveillance des plages, il ne va

pas dire « je suis un rural et je ne suis pas intéressé par la surveillance des plages » ; donc je finance. Et là je crois comprendre, mais il manquait une slide, je crois comprendre que la redistribution sur les collectivités locales sera réservée aux communes littorales. Et je pense qu'il faut, puisque nous sommes dans un millefeuille administratif, puisqu'il y a des communautés de communes, je pense qu'il faudrait qu'il y ait des apôtres pour que les redistributions se fassent au niveau des communautés de communes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Alors ça, ça relève d'un décret, puisque c'est un décret qui est paru, donc il faudrait effectivement agir pour que ce décret soit modifié. C'est vrai qu'apparemment, actuellement c'est exclusivement les communes qui ont une façade littorale, c'est tout à fait clair. Mais on fera part de votre remarque. Vous n'êtes d'ailleurs pas le seul maire à l'avoir souligné.

Geneviève SAINT LAURENT MARIE

Geneviève SAINT LAURENT. Par rapport au phare de Ver-sur-Mer, pour qu'il soit visible des cargos, il y a des modifications à faire ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Il y a eu une question écrite à laquelle j'ai répondu aujourd'hui sur le phare de Ver-sur-Mer qui est à 42 m en élévation, je crois, et qui a une utilité dans le cadre du repérage des navires en mer. Et aujourd'hui il n'y a aucune raison que ce phare change de fonctionnalité : c'est un amer à terre, c'est un amer de jour, c'est un amer de nuit qui sert vraiment la navigation. On a cette bande de 10 km qui sépare le parc de la côte, pour lequel il n'y a aucune interdiction de navigation en aucun cas, et dans ce contexte-là il sert aussi à ça. Et dans le cadre du projet d'illumination ou de marquage des éoliennes que ce soit de nuit ou de jour, on aura la possibilité de continuer à avoir les caractéristiques de ce phare.

Geneviève SAINT LAURENT MARIE

La lumière sera par intermittence, donc ça ne sera plus le même cycle de lumière puisqu'il passera de ... Pour les bateaux au-delà des éoliennes, ils ne verront plus du tout le même cycle de lumière.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Compte tenu de cette modalité de flash il n'y a aucune raison que, dans l'intervalle où ils navigueront, ils ne captent pas les caractéristiques de flash de ce phare. C'est-à-dire que quand vous lisez les instructions nautiques et que vous êtes marins, vous regardez effectivement, vous faites attention et vous observez les caractéristiques de ce phare pour savoir si c'est bien celui-là que vous repérez à terre, et je peux vous garantir en tant que marin que je parle bien de ce qui se passera au-delà, et il n'y aura aucune manière de confondre le phare avec autre chose. Ou alors il faut défiler à plus de 50 noeuds pour pouvoir avoir ce masquage que vous évoquez au titre des éoliennes qui sont elles-mêmes espacées de 1 km. Il est possible, et c'est ce

qu'on regarde aussi, qu'il soit masqué ponctuellement dans un alignement d'éoliennes au moment où on y est. Mais d'abord on est toujours en défilement à moins de rester sur un point donné, à ce moment-là on sait où on est si je puis dire. Et dans ce contexte-là, les perturbations elles existeront, on est en train de les regarder, et c'est aussi la raison pour laquelle pour ces navires plus au loin, il y a des marquages radars, il y a des marquages lumineux qui serviront de nouveaux amers pour pouvoir se situer par rapport à la navigation. Moi j'ai juste une anecdote d'un pilote de ferry dans les mers du Nord qui a navigué au large des parcs éoliens déjà installés. Il a dit « c'est merveilleux, il n'y a pas mieux pour naviguer au radar, au moins on sait où on est », voilà, je cite.

Serge LETOURNEUR

Serge LETOURNEUR de Ver. J'ai une petite réflexion par rapport à Monsieur le Maire de Crépon. Il faut savoir que dans notre commune de Ver, il y a une majorité de gens du haut de Ver qui se désintéresse de la protection de la mer et de la défense de la digue. C'est une association qui a été montée il y a pas mal d'années qui se bat pour se défendre et toucher des subventions auprès des collectivités territoriales et pour défendre 7 km de littoral. Donc nous avons les mêmes problèmes à Ver qu'à Asnelles où les digues ont souffert parce qu'elles ont été refaites par les maçons du coin après la guerre, sans ferrailage sans rien, et donc chez nous on subit régulièrement le vent. Ma réflexion c'était que, j'ai eu la réponse en partie dans la fiscalité spécifique à la page 27 de votre dossier : il y a 50 % de ces taxes qui seront redistribuées par exemple pour les communes littorales. Moi ce que j'aimerais bien c'est que ces taxes-là, elles servent en particulier pour le travail de protection des digues, des enrochements sur le littoral. Je crois que ce serait une bonne chose quand même que ça revienne à la mer, parce que si vous voulez il faut savoir que dans ces associations-là nous payons une taxe spécifique et il n'y a que les gens du littoral qui la paient, c'est-à-dire les gens du bas de Ver, pas les gens du haut. Et donc ça soulagerait quand même les finances de nos petites communes qu'une partie de cette taxe là revienne pour la protection du littoral. C'était ma réflexion.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur le Maire, voilà une utilisation de vos fonds. Vous ne savez pas encore combien vous toucherez, mais vous savez ce que vous en ferez. Voilà.

Bernard LOING

Merci Madame. C'est une question qui est liée et une observation qui est liée à la visibilité et aussi à une remarque qui a été faite dans la présentation tout à l'heure au sujet de la prise en compte des lieux patrimoniaux, des lieux de mémoire. Alors je voulais savoir un petit peu ce que signifiait cette formule que vous avez utilisée tout à l'heure dans la présentation. Il est évident que les plages du débarquement sont un élément majeur de mémoire, un élément majeur du patrimoine mondial de l'humanité et c'est un lieu unique au monde. C'est là qu'a commencé quand même le retour de la liberté et

de la paix en Europe et dans le monde, donc c'est un haut lieu de mémoire et depuis des années, semble-t-il, la région s'emploie à obtenir le classement des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'humanité. La tapisserie de Bayeux, ça a été un succès. Pour les plages nous attendons toujours, semble-t-il sans succès jusqu'à maintenant. Or, les contraintes concernant l'environnement dans ce domaine, concernant la préservation du site, sont très importantes lorsqu'il s'agit de l'UNESCO. Et on peut craindre, je le dis, qu'un tel parc d'éoliennes devienne quand même un obstacle majeur, sinon définitif, au classement des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Merci.

Applaudissements

Isabelle ATTARD, Député

Je fais juste une réponse par rapport aux plages débarquement. Je sais que c'est un sujet extrêmement important pour notre région. Je peux vous assurer qu'on peut être pour ce classement UNESCO des plages, et pour les éoliennes. Ce n'est pas du tout antinomique, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la Région, le Département, les députés qui sont concernés par les plages et donc moi en particulier, nous nous battons pour que ce classement ait lieu, en tout cas pour qu'en 2014 les plages du débarquement soient inscrites sur la liste française. Ça, c'est une première étape parce qu'il y a de nombreux sites en France qui souhaitent être classés UNESCO et il n'y en aura qu'un, donc il faut déjà franchir l'étape du classement national. Et là vous pouvez être sûr que nous nous battons pour faire avancer le dossier.

Un point important : l'UNESCO ne classe pas les champs de bataille voilà pourquoi le sujet est bloqué aujourd'hui, voilà pourquoi vous avez certainement l'impression qu'il n'avance pas assez vite, c'est parce qu'on considère, l'UNESCO en tout cas considère, que les plages sont des lieux de bataille et les lieux de bataille ne sont pas classés. C'est écrit et c'est ce que nous a expliqué le ministère de la Culture. Il y a l'exemple d'Hiroshima où un site a été classé, et donc on essaye de regarder ce qui s'est passé à Hiroshima de façon à ce que les plages du débarquement soient classées, en tout cas c'est la raison pour laquelle le dossier n'avance pas aussi vite qu'il pourrait.

Ensuite, les Canadiens, les Anglais, les Américains sont venus effectivement sur ces plages et si nous sommes là aujourd'hui nous savons tous que c'est grâce à eux. Ça ne signifie pas pour autant que l'on doive se passer des éoliennes offshore pour cette raison. Ils nous ont libérés pour notre avenir, et notre avenir il est derrière nous en ce moment avec la projection à laquelle on assiste. C'est-à-dire que je ne suis pas pour qu'on fasse parler les morts, il y en a eu suffisamment sur les plages. Ces gens-là sont venus se battre pour nous. On peut leur demander leur point de vue, certes, aux vétérans qui restent. Je suis pour. Mais j'aimerais les entendre aujourd'hui, j'aimerais savoir ce qu'ils pensent de l'éolien, j'aimerais savoir ce qu'ils pensent de l'éolien chez eux, que ça soit au Texas ou ailleurs, et là on aurait un vrai débat. Mais je n'aime

pas qu'on fasse parler les gens qui ne sont pas là aujourd'hui et en tout cas s'ils sont, de mon point de vue venus nous libérer il y a des années, c'est pour qu'on puisse vivre dans une Europe libre et dans un pays autonome également, avec un bel avenir et ce n'est pas antinomique. En tout cas, l'éolien offshore et le classement et le respect du patrimoine, et c'est une directrice de musée qui vous parle, n'est pas antinomique. Voilà c'est tout. Et vous pouvez ne pas être d'accord bien sûr.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Sur cet aspect particulier qui est important, il y aura donc cette réunion tout à fait essentielle le 12 juin à Arromanches. C'est une réunion à laquelle on souhaite que des Britanniques, des Canadiens, des Américains participent. Si on l'a mise le 12 juin, c'était parce que c'était assez proche des jours des commémorations. Elle sera traduite, elle sera en traduction simultanée. Et on ne peut pas ignorer, Madame la Députée, qu'aujourd'hui il y a des réactions qui ne sont pas aussi positives que ce que vous espérez. Il y a une sensibilité très forte à cette question et on y attache, nous Commission, beaucoup d'importance parce qu'effectivement c'est une mémoire qui mérite le respect, et je crois que c'est important que ces gens-là puissent s'exprimer et que ce projet ne soit pas ressenti comme une violence absolument insupportable. Donc on leur donnera très largement la parole à cette occasion-là.

Bernard LOING

Je viens de passer 5 ans comme président de la Conférence internationale des ONG à l'UNESCO, donc je connais bien l'UNESCO et je connais bien les sujets. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que nous a dit Madame la Députée. Il y a effectivement un véritable débat, mais en l'occurrence je pense, et c'est pourquoi nous venons avec quelques amis de fonder l'association D-Day héritage. Nous voulons pousser pour que les plages soient classées. Je serais très heureux que ce ne soit pas incompatible avec la mise en place d'éoliennes en mer. Malheureusement, compte tenu de ce que je sais sur les contraintes posées par l'UNESCO, j'ai les plus grandes craintes. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

On peut ajouter quand même, parce qu'il y a eu des précédents de classements qui ont été un peu polémiques avec des éoliennes, notamment autour du Mont-Saint-Michel. On n'est pas tout à fait dans le même cas, parce que là, franchement les plages, moi je n'ai pas à avoir d'opinion, mais je remarque simplement que les plages ne sont pas touchées par le champ d'éoliennes. Il n'y a pas d'impact des plages sur les champs d'éoliennes. Et un vétéran nous a fait remarquer, et c'était assez touchant parce que c'est à la fois évident et on n'y avait pas pensé, il nous a dit : « mais vous savez, nous quand on débarquait c'était pas la mer qu'on regardait, c'était le littoral ». Et c'est vrai, et bien évidemment c'est vrai. Aujourd'hui quand on va sur les sites de mémoire, qu'on aille à la pointe du Hoc ou sur les plages, on voit bien que

les familles, les descendants qui sont extrêmement nombreux, qui représentent quelque chose d'extrêmement important pour le pays quand même, à la fois pour la mémoire, pour la dignité collective et le respect que l'on a, mais aussi pour l'économie locale. Il ne faut pas non plus complètement ignorer ce détail un peu prosaïque. Eh bien ils regardent la mer, ils regardent la mer, ils ne regardent pas tellement les plages, ils regardent la mer. Et donc c'est vrai que c'est quelque chose, il faudra laisser librement les gens s'exprimer sur ce sujet-là. Il faut qu'il y ait une parole qui soit dite parce que c'est un site qu'on partage avec eux, il n'y a pas de doute là-dessus, on le partage avec eux. Voilà ce que je voulais dire.

Patrice BOURDIN, conseiller municipal Bernières s/Mer

Bonsoir, Patrice BOURDIN, élu à Bernières-sur-Mer. Vous avez évoqué pendant votre présentation que plusieurs sites étaient à l'étude pour le point d'atterrissage. Est-ce que vous pouvez apporter des précisions sur l'atterrissage. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Monsieur Gilles SERNA qui va vous répondre là-dessus.

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

Bonsoir. Effectivement aujourd'hui il existe plusieurs sites à l'étude au niveau de points d'atterrissage. Ces points d'atterrissage font partie d'une recherche, d'un itinéraire, d'un tracé pour le câble. Cette recherche se fait à travers d'une concertation qui est sous l'autorité de la Préfecture de région. Or, cette concertation elle regroupe 70 acteurs aujourd'hui, des associations environnementales, historiques, des acteurs économiques, des pêcheurs, des agriculteurs, chambres de commerce d'industrie, les élus, les maires notamment. Et aujourd'hui donc nous avons trois itinéraires différents. Un sur Bernières à proximité du club nautique...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Pas sur la Maison des Canadiens.

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

Non, pas au centre-ville de Bernières, mais bien à proximité du marais du Platon et du club nautique pour être précis. Un deuxième site se trouve à Lion-sur-Mer à proximité du club nautique. Et le troisième se trouve dans la zone de Colleville-Montgomery, Riva-Bella. Ensuite à partir de ces points d'atterrissage, nous recherchons des routes, nous avons un cap qui est un linéaire. Nous cherchons des infrastructures linéaires pour pouvoir dérouler ce câble. Sur la partie ouest, c'est la départementale 404, de Courseulles jusqu'au rond-point de Nouveau Monde au sud de Douvres-la-Délivrande. Sur la partie est pour les itinéraires sur Colleville-Montgomery Ouistreham, c'est sur l'axe routier Ouistreham-Caen, la départementale 714 jusqu'à Bénouville. Donc, de là après nous irons en dehors des routes, par des chemins d'exploitation agricole jusqu'au poste électrique de Ranville.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ce sera entièrement enterré.

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

C'est un point important que madame BRÉVAN précise, le projet effectivement sera entièrement en souterrain pour la partie terrestre.

Christophe LEMIERE

Une petite question : est-ce qu'il y a eu une étude d'impact sur l'immobilier dans la région, en particulier sur les maisons qui donnent sur la mer ?

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Sur l'étude d'impact immobilier, aujourd'hui il existe une étude qui a été faite dans le Nord-Pas-de-Calais et dans l'Aude pour ce qui concerne la France. Les conclusions, je n'aime pas trop en parler, parce qu'en fait c'est des fois oui des fois non, donc ce n'est pas très conclusif comme étude, c'est par rapport à l'éolien terrestre et les habitations à proximité d'un parc éolien terrestre. Ici sur un parc éolien en mer, donc là c'est des retours d'expérience plutôt côté Danemark, mais sur des situations un petit peu différentes donc je ne suis pas sûr que ce soit très pertinent d'en parler là. Ce qu'on estime c'est que vis-à-vis de la distance assez importante des éoliennes sur les maisons, on pense qu'il n'y aura pas d'impact sur le prix de l'immobilier.

Christophe LEMIERE

On aura une garantie que notre immobilier ne va pas être dévalorisé donc.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ce n'est quand même pas une autoroute.

Christophe LEMIERE

Non, mais moi je suis venu là pour voir la mer, donc je me dis que si tous les gens font comme moi, ils ne viendront plus là.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il reste quand même beaucoup d'inconnues parce qu'en fait, d'ailleurs je taquine toujours le maître d'ouvrage sur les réponses trop optimistes qu'il fait sur le site à ces questions, quand il dit que, il y a des endroits où ça vaudra plus cher après qu'avant. On peut en douter. Et que sur le tourisme, ça va développer le tourisme. On peut également douter. En réalité on n'en sait rien. En réalité on n'en sait rien parce qu'on ne sait pas si la curiosité du tourisme vis-à-vis de champs éoliens qui peut exister, si on peut en approcher de plus près après tout pourquoi pas, c'est possible. On ne sait pas si ça va se faire ou si ça ne va pas se faire, et on ne sait pas non plus si ces champs d'éolien, s'ils se réalisent, vont faire baisser la fréquentation du tourisme mémorial par exemple, si les gens se sentent tellement trahis par ce projet que finalement ils décident au moins pendant un temps de bouder les plages du débarquement. Donc, pour le moment on n'en sait rien. Je crois que c'est

ça qu'il est honnête de dire. Et c'est pas des études qui vont vous le dire, parce qu'il y a des offices de tourisme qui disent : « ça va créer un boum touristique formidable », on ne sait pas du tout sur quoi ils se basent pour dire ça. Il n'y a aucune base pour le dire. De la même façon qu'il n'y a pas non plus de base pour dire que ça peut créer une désaffectation. Donc je crois que là-dessus malheureusement, on ne peut faire que des hypothèses et puis voir comment ça va se passer.

Sur le coût de l'immobilier, je crois qu'actuellement il y a de toute façon de telles évolutions dans l'immobilier que ce sera bien difficile d'imputer quoi que ce soit à la réalisation d'un champ éolien. C'est un peu difficile.

Christophe LEMIERE

Une autre question un peu plus concrète cette fois sur la station électrique : les dimensions et où est-ce qu'elle sera située ? Peut-être qu'elle y figure, mais moi je ne l'ai pas vue sur les photomontages.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Oui elle figure sur les photomontages en effet, elle est au milieu du parc éolien entre deux rangées d'éoliennes. En termes de dimensions c'est un équipement de 30 m par 30 m, donc 900 m² sur une hauteur d'environ 25 m, le tout à une vingtaine de mètres au-dessus du niveau de la mer.

Intervention de la salle hors micro

Et sur terre il n'y aura rien ? ... arrivera directement ?

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF-EN

Sur terre, si j'ai bien compris les caractéristiques techniques de monsieur Gilles SERNA, tout est enterré donc il y a un certain moment des chambres de jonction pour les câbles terrestres, de manière à relier les câbles terrestres entre eux tous les kilomètres, et ces chambres de jonction sont elles-mêmes enterrées. Et donc il n'y a pas d'ouvrage...

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il y a juste à Ranville où il y aura une extension du poste d'environ 1 ha, c'est bien ça qu'on a compris ?

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

Oui exactement Madame BRÉVAN. Pour le câble électrique il sera enterré sur la partie terrestre complètement, il n'y aura rien de visible. Après au niveau du poste de raccordement électrique à Ranville, on va devoir faire une extension d'un petit peu moins de 1 ha sur la partie sud du poste électrique.

Intervention dans la salle hors micro

Et en mer ?

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

En mer, le câble de manière privilégiée, sera ensouillé dans le fond marin depuis le parc éolien en mer jusqu'au rivage.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Et à Ranville, c'est sur les terrains de la cimenterie c'est ça ?

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

C'est sur deux parcelles : une qui appartient à la Safer qui est en charge du remembrement agricole, et la deuxième parcelle appartient à la cimenterie de Ranville.

Intervention dans la salle hors micro

Et sur les rochers ? *(inaudible)*

Gilles SERNA, Directeur régional, RTE

Ensouiller le câble c'est-à-dire l'enterrer dans le sol marin.

Sur les rochers à proximité du rivage, la bande côtière où il y a le platier rocheux où là c'est extrêmement dur, aujourd'hui on doit faire des prélèvements du sol cet été pour vérifier si on peut bien forer ce sol. En cas d'impossibilité technique, la solution qui restera c'est de mettre les enrochements par-dessus le câble dans cette zone là. Là j'ai donné rendez-vous au Comité régional des pêches pour des résultats dans la première partie de l'année 2014.

José ROBERT

Sur le port de Courseulles, vous n'avez pas beaucoup parlé, c'est 700 bateaux de plaisance, 15 bateaux de pêche. S'ils ne peuvent pas passer à travers le parc éolien c'est quand même une contrainte très importante de devoir le contourner à gauche à droite. On parle de 10 km, pour nous les marins c'est 5 ou 6 miles si vous voulez, donc c'est très proche. Les sorties du port de Courseulles se font à 10/15 miles dans la journée donc là il y a un vrai problème. Est-ce que si on ne peut pas passer à travers, est-ce qu'au moins pour un passage, un chenal, on pourrait l'aménager pour le port de Courseulles ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Pour les navires à moteur qui ont le permis mer hauturier, qui sont autorisés à aller jusqu'à cette distance-là puisque ça ne concerne que ceux-là, donc un tout petit pourcentage des navires de plaisance que vous évoquez. Et pour ces navires-là et pour les voiliers qui sont autorisés à aller partout, aujourd'hui ce qu'on envisage qui n'est pas acté, on en revient à la problématique de la sécurité maritime, c'est que les navires inférieurs à 25 m seront autorisés à naviguer dans le parc. Pour l'instant, on ne fait pas de propositions d'aménagements spécifiques type chenal dans la mesure ou en dehors d'une certaine taille qui est compréhensible par tous, par rapport aux capacités de manoeuvre des navires en particulier, c'est qu'en dessous de 25 m, ce qui laisse à mon avis peu de bateaux dans le port de Courseulles au-

delà de cette taille là, les navires seraient autorisés à naviguer dans le parc avec des limites d'approche des éoliennes elles-mêmes qu'on imagine aujourd'hui à environ 50 m.

José ROBERT

Je crois que vous faites quand même une analyse un peu étroite. Si vous voulez, on a quand même des rapports avec des bateaux qui viennent d'Angleterre, et donc il y a quand même ces passages et beaucoup qui vont de Courseulles sur le Havre et au-delà.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

90% des navires qui viennent d'Angleterre font un passage à Cherbourg et après naviguent plutôt en zone côtière. Mais indépendamment de ça, vous avez raison, on peut en avoir qui traversent tout droit. C'est quelques-uns, il y en a là aussi peu pour les navires de plaisance qui font plus de 25 m, et donc ces navires là, anglais ou pas, seraient autorisés à naviguer dans le parc dès lors qu'ils feraient moins de 25 m de long.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Je voudrais dire qu'il y a eu lors de la dernière réunion un débat qui n'a pas encore été complètement clarifié, certains disant que la réglementation permettait d'approcher des éoliennes jusqu'à 50 m et d'autres disant que non, il fallait 1 mile. Alors, il semble que la règle d'un 1 mile soit celle qui est en pratique aux États-Unis si j'ai bien compris. On ne sait pas trop. En tout cas j'ai demandé au maître d'ouvrage qu'il clarifie un peu ça parce qu'entre 50 m et à 1 mile il y a de la marge, et donc c'est important. Si c'est 1 mile évidemment, on ne peut pas passer à travers, c'est tout à fait clair puisque chaque éolienne est distante de 1 km. Ça semble très large. 50 m par contre ça paraît très proche, mais enfin on ne sait pas trop. Pour le moment il va falloir que ça soit clarifié.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Si, on commence à avoir des idées. En l'occurrence on réaffirme ce qui a été dit la dernière fois contrairement à ce qui a évoqué, il n'y a pas interdiction a priori de navigation des navires inférieurs à 25 m avec une zone de protection autour des machines de 50 m.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

De 50 m autour des éoliennes et d'un peu plus large autour du poste central.

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Oui, vraisemblablement une zone d'interdiction liée au parc. Pour l'instant ce sont des orientations qui sont là aussi en cours de discussion, mais on n'a aucune raison de les modifier tant qu'on n'a pas de raison liée à la sécurité maritime ou aux usages.

Maggy HIBRI

Moi, c'est juste une réaction c'est pas une question. Je suis Maggy HIBRI, j'habite les Hauts de Ver. Je suis quand même concernée par la digue Monsieur et par le littoral et je voulais également réagir sur l'immobilier parce que je pense que Monsieur a soulevé une très bonne question, c'est-à-dire que quand on achète une maison en bord de mer, on veut la vue sur la mer et non pas la vue sur les éoliennes. Donc on est prêt à mettre un certain prix pour la mer, je ne pense pas qu'on mettra le même prix pour avoir la vue sur un parc éolien. Et je pense que c'est une question qui mérite forcément d'être précisée. Merci.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Malheureusement je ne sais pas comment la préciser.

Applaudissements

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Les habitants du Champ-de-Mars ont posé la même question lorsque la Tour Eiffel est apparue.

Signes de désapprobation dans la salle

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Là je ne suis pas sûre que ce soit une réponse complètement pertinente. Il y avait le Champ-de-Mars quand même.

Maggy IDRI

Je ne pense pas qu'on puisse comparer un parc d'éoliennes à la Tour Eiffel qui est devenue un symbole. Le parc d'éoliennes ne deviendra jamais un symbole français.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Ca peut devenir un symbole de modernité quand même et d'innovation Madame, ce n'est pas si négligeable que ça.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Ce qu'on peut dire simplement, c'est que les éoliennes seront visibles de la côte, mais en termes de visibilité de la mer, on est sur un projet qui va quand même laisser une fenêtre d'ouverture visuelle sur la mer assez importante puisque que si on a que 180° sur la mer, au plus le projet fait 50° d'horizon, donc restera tout de même 130° de libre sans éoliennes, si vraiment les personnes sont allergiques aux éoliennes.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Il n'empêche que les couchers de soleil seront quand même un peu gâchés. Il faut quand même le dire.

David LEMARQUIS, Chef de projet, EDF EN

Oui, absolument.

Maggy IDRI

Excusez-moi, mais je pense que cet argument par rapport à un acquéreur ça ne compte pas. Si j'explique qu'il y a 50° seulement qui va gâcher sa vue et qu'il en a 130 pour regarder la mer je pense qu'il va me rire au nez, à mon avis.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Moi j'avais une question qui avait été posée par écrit, c'est la question du bruit des éoliennes. Vous avez répondu qu'il n'y aurait pas d'impact, le bruit des éoliennes en fonctionnement n'irait pas jusqu'à la côte, par contre il y avait la question du bruit du battage des pieux et ça, ça risque d'être plus sérieux. Est-ce que vous êtes capables de répondre ou est-ce que vous souhaitez répondre dans un deuxième temps ?

Vous allez travailler le sujet ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

D'abord on va travailler le sujet évidemment, mais vous connaissez déjà la réponse. Par contre je peux peut-être donner le micro à monsieur Jacques FEER de Dong Energy qui a construit un certain nombre de parcs d'éoliens en mer.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Avec des monopieux ?

Jean-Philippe PAGOT, Directeur environnement, EDF EN

Avec des monopieux essentiellement, battus et qui connaît bien ces problématiques, s'il n'est pas trop loin dans la salle ou s'il est déjà caché. Le voici. Donc Monsieur Jacques FEER de Dong Energy qui est notre partenaire industriel et de développement sur ce projet.

Jacques FEER, Dong Energy

Bonjour. Je travaille pour Dong Energy. Dong Energy qui a commencé la construction de son premier parc en mer en 1991 et qui a fait des champs éoliens industriels à partir de l'année 2002. En 2002 effectivement, on a commencé à faire un champ éolien au large de Blavandshuk dans la partie sud-ouest du Danemark. Ce champ d'éoliennes est à 14 km de la côte et ce champ d'éoliennes est sur des pieux qui sont enfoncés dans le sable. Le sable, c'est une composition géologique différente du sol que nous avons à Courseulles-sur-Mer. Et si les habitants de la côte n'entendaient que très vaguement le battage des pieux, je ne sais pas ce qu'il en est pour le sol de Courseulles. Je pense qu'il faut qu'on essaye de mieux voir cette problématique par rapport au parc de London Array que nous avons fait, qui est plus proche de la côte et qui a une composition géologique plus comparable à celle de Courseulles, et pour laquelle on va chercher les éléments de réponse.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Merci parce qu'évidemment ça pourra aussi avoir une incidence sur les périodes pendant lesquelles vous faites les travaux je suppose, non ?

Jacques FEER, Dong Energy

Tout à fait. Toujours est-il qu'à London Array, je sais qu'on n'a pas été limité dans le temps donc il faut voir exactement quelle est la différence de temps. Ce que je voudrais dire à la dame qui a posé la question sur la valeur immobilière, c'est que dans le même parc de Horns Rev au Danemark, le tourisme s'est bien développé dans la région qui est une région très touristique, puisque c'est la deuxième région touristique du Danemark, qui est caractérisée par de très longues plages de plusieurs dizaines de kilomètres, par des dunes qui sont derrière les plages et par des maisonnettes qui sont disséminées dans les dunes. En 2012, la fabrique de porcelaine royale du Danemark a choisi le thème du parc éolien en mer comme emblème de son assiette décorative de Noël. Donc, c'est devenu un emblème au Danemark, alors je ne sais pas comment ça sera en France, mais il y a quand même des retours positifs.

Claude BRÉVAN, Présidente de la CPDP

Vous allez remplacer les vaches normandes par les éoliennes, vous allez voir.

S'il n'y a plus de questions, on va peut-être s'arrêter. Je vous remercie beaucoup de cette participation très active. Ça a été une réunion vraiment très riche, une réunion de proximité assez différente des autres, je dois dire, extrêmement passionnante, et je vous invite bien évidemment à assister aux suivantes. La prochaine a lieu le 15 mai et elle a lieu à Caen et porte sur l'emploi et les filières industrielles.

Applaudissements